

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 30 juin 2014

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 30 juin 2014

dans la salle des fêtes de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Deborah PAWLIK
Mme Alexandra CORDEBARD
M. Didier Le RESTE
M. Bernard GAUDILLÈRE
Mme Martine CERDAN
M. Paul SIMONDON
Mme Olga TROSTIANSKY
M. Sylvain RAIFAUD
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELÈS
M. Stéphane BRIBARD
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSILLON
Mme Hélène DUVERLY

Le quorum est atteint.

Ont donné pouvoir :

Mme Anne SOUYRIS, à M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE, à M. Didier Le RESTE
M. Frédéric BOUSCARLE, à Mme Déborah PAWLIK

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 43.

M. FÉRAUD se propose de débiter la séance par un hommage à Claude Challal, ancien maire du 10^e arrondissement, décédé il y a quelques jours.

« Chers collègues,

Claude Challal est décédé le 12 juin dernier à Marseille. Il avait été élu maire du 10^e arrondissement le 1^{er} avril 1989, après la victoire à ces élections municipales de la liste « RPR-Union pour Paris » que conduisait alors Claude Gérard Marcus.

Claude Challal était né en Kabylie, à Michelet, aujourd'hui Aïn El Hammam, le 20 novembre 1940. Il a exercé la profession de publiciste-imprimeur, profession que ses deux fils, Marc et Olivier, exercent également aujourd'hui.

Le 20 mars 1977, il est élu conseiller de Paris et nommé délégué du maire de Paris pour le 19^e arrondissement. La même année, il rejoint le 10^e.

En 1981, il devient le suppléant de Claude Gérard Marcus, député de la huitième circonscription de Paris. Celui-ci, élu maire le 29 mars 1983 (première année d'élection des maires d'arrondissement au suffrage universel) nomme Claude Challal comme premier adjoint.

Claude Challal était un homme de terrain et d'action, qui connaissait bien le 10^e arrondissement. Il avait un caractère entier dont ses opposants de l'époque, notamment Alain Lhostis et Tony Dreyfus, pourraient témoigner.

Ce n'était pas un professionnel de la politique, mais un autodidacte. Le trio qu'il a composé, avec Claude-Gérard Marcus et Jean-Claude Weill, a marqué la vie locale de notre arrondissement pendant trois décennies, de 1965 à 1995, dans un contexte institutionnel et politique très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui.

On peut citer parmi les projets réalisés à cette période, lorsque Claude Challal était maire (mais également un peu avant, lorsqu'il était déjà élu du 10^e) : la ZAC de la Grange-aux-Belles, la création des quatre centres d'animation, le rachat par la Ville de l'hôtel Gouthière pour y installer le Conservatoire de musique et une partie des services du Centre d'action sociale.

On peut aussi rappeler qu'à cette époque, les élus du 10^e arrondissement, quelle que soit leur couleur politique, ont obtenu le retrait du projet de couverture autoroutière du canal Saint-Martin que portait l'État.

Durant son mandat de maire, entre 1989 et 1995, Claude Challal a initié une gestion locale coordonnée en instaurant des réunions régulières en mairie, avec

le service local de propreté, le commissariat, les services de sécurité et de verbalisation de la Ville de Paris, ce qui était une innovation à l'époque.

Il a également mis en place les premières commissions d'attribution de place en crèche, avec les responsables d'établissements de la petite enfance du 10^e.

Il avait également formé le projet de racheter le Louxor, projet qui n'avait pas été soutenu par l'Hôtel de Ville d'alors, mais qui verra le jour plus tard sous l'égide de Bertrand Delanoë.

Je ne l'ai pas connu moi-même, ou de manière si furtive, mais j'ai reçu de la part de celles et ceux qui l'ont connu dans le 10^e arrondissement, le témoignage qu'il était un homme proche des gens et proche des habitants du 10^e arrondissement, ouvert au dialogue et toujours disponible.

Je trouvais donc important que nous puissions, en sus du Conseil de Paris, lui rendre hommage ce soir. Il aura été le deuxième maire élu du 10^e arrondissement à partir de la loi PML de 1982. »

Une minute de silence est observée en mémoire de Claude Challal.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉ-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Vœu du conseil de quartier hôpital Saint-Louis/Faubourg-du-Temple

Le conseil de quartier a organisé, le 26 mai 2011, une première plénière présentant le projet de construction de la résidence sociale à l'angle des rues Bichat et Faubourg-du-Temple, sous la maîtrise d'ouvrage de Paris habitat OPH ; et une seconde plénière, le 28 février 2013, sur l'avenir des surfaces à vocation commerciale prévues en rez-de-chaussée et les attentes des habitants concernant les commerces.

À ces deux occasions, de nombreux habitants ont exprimé leur mécontentement concernant l'attribution du rez-de-chaussée à de grandes enseignes commerciales ; en l'occurrence un Daily Monop', eu égard à la présence d'un Monoprix à proximité, de beaucoup d'autres supérettes et de moyennes surfaces de la grande distribution, à proximité également.

Par ailleurs, le collectif de riverains qui s'est constitué, tout en approuvant sans réserve les logements sociaux et la crèche dont le quartier a grand besoin, met toutefois en question (par voie de pétition) le principe du financement de ces logements par la location de grandes surfaces au prix du marché et réitère la demande, formulée dans une première pétition en 2011, d'une procédure de concertation avec les habitants.

Il s'agit de faire en sorte que, dans le cas concret du projet Bichat-Faubourg-du-Temple, l'affectation des surfaces à vocation commerciale tienne davantage compte des besoins et du bien-vivre, afin que ces surfaces servent l'intérêt général, comme la crèche et les logements.

Le collectif « Stop Monop' » a interpellé le conseil de quartier hôpital Saint-Louis/Faubourg-du-Temple pour exprimer son inquiétude, sachant que le chantier qui a démarré au mois de février avance rapidement et craignant que la façade prévue, purement utilitaire, tourne le dos au quartier plutôt qu'elle s'y intègre.

Le collectif demande l'abandon d'une grande surface sur cet espace et la création de plusieurs locaux à vocation commerciale et/ou culturelle et associative, ouverts sur la rue Bichat.

Monsieur le maire, quel est donc votre avis sur l'affectation du rez-de-chaussée rue Bichat ?

Quelles actions avez-vous entreprises, ou allez-vous entreprendre à ce sujet et dans quels délais ?

Une réunion peut-elle être envisagée avec Paris habitat. Existe-t-il une promesse de bail signé pour le grand local ? Si oui, avec qui ?

M. BASSINO, au nom des élus communistes, estime ce sujet d'importance, puisqu'il s'agit du financement du logement social et de l'aménagement des quartiers. Les élus communistes sont tout à fait favorables à ce que les commerces se trouvant en pied d'immeubles sociaux soient le plus utiles possible aux habitants du quartier.

À cet égard, il est évident que le Monoprix n'est pas la meilleure solution. C'est la raison de la rencontre avec les habitants et les militants du collectif Stop Monop' et ce pour quoi il a été convenu de discuter avec Paris Habitat des possibilités de fractionner cette surface. L'exécutif a également initié une démarche dans ce sens en direction de Paris habitat, pour demander à l'architecte s'il était possible de fractionner la surface. Cela permettrait d'y positionner des petits commerces de proximité, plutôt qu'une grande surface. Il restera à définir quel type de commerce planter, en veillant à ce qu'ils ne soient ni trop élitistes ni trop chers.

Mme VASA, au nom du groupe EELV, indique que le bâtiment envisagé est un beau projet, qui respecte les principes du développement durable, accueille des logements sociaux et également une crèche. Le montage financier de ce projet onéreux est assez contraignant, et a débouché sur la proposition d'une grande surface commerciale qui n'est pas forcément cohérente ni avec ce beau projet ni avec les besoins du quartier. C'est pourquoi le groupe écologiste propose de lancer un appel à projets sur l'utilisation des surfaces commerciales et que cet appel soit encadré par un comité de pilotage qui réunirait les habitants, le conseil de quartier, la mairie et le bailleur social.

Mme DUVERLY imagine difficilement qu'un acteur économique soit à même de payer très cher pour offrir des services de proximité dans la surface revue par l'architecte. Cela reste à voir. Il conviendra de travailler la question avec Paris habitat, l'architecte et d'autres parties prenantes.

Concernant les commerces de proximité et les activités socioculturelles de proximité, tout à fait nécessaires, il sera approprié de concevoir une solution pour l'ensemble de la rue ; tout au moins sur une portion de rue qui irait de République à Goncourt. Cette partie n'a pas vraiment été aménagée récemment. Elle est mitoyenne avec le 11^e arrondissement, qui fait d'ailleurs la même analyse que le 10^e à son sujet. Mme DUVERLY informe le conseil du projet de demander à ce qu'une zone Vital Quartiers 3 soit reconnue dans cette portion de la rue Faubourg-du-Temple.

Mme PAWLIK indique avoir rencontré à deux reprises le collectif « Stop Monop' » afin de faire le point sur ce dossier. La question en jeu est véritablement celle de la diversité commerciale et des commerces de proximité dans ce quartier du 10^e arrondissement.

Pour l'opposition, l'installation d'un Monoprix ne poserait pas problème s'il n'y avait pas déjà pléthore de supermarchés à proximité. Mme PAWLIK a effectivement recensé un Franprix dans la rue Alibert, un Franprix et un Monoprix dans la rue du Faubourg-du-Temple, un Super U sur le quai de Jemmapes et un Daily Monop' dans le quartier du canal ; soit cinq supermarchés dans un périmètre de 500 m.

Cela étant, Mme PAWLIK ne peut s'associer aux raisons du collectif, qui met souvent en avant la question de la spéculation immobilière, alors que le vrai sujet est celui de la diversité commerciale. La monoactivité ronge déjà beaucoup de quartiers du 10^e : Château d'Eau, Gare du Nord (magasins de téléphonie mobile), boulevard Magenta (boutiques de robes de mariée).

Ces réserves émises, l'opposition soutient la demande du conseil de quartier et la demande concertation avec les riverains.

M. FÉRAUD partage pour sa part les interventions des trois élus de la majorité municipale.

En réponse au collectif, M. FÉRAUD indique que le directeur de Paris Habitat a certifié qu'il n'existait pas de promesse de bail signée pour le grand local.

En termes d'actions entreprises, la mairie a demandé une étude pour un découpage de la grande surface en surfaces plus petites, ce que l'architecte du projet a, semble-t-il, accepté.

Il remercie enfin le conseil de quartier d'approuver la création de logements sociaux et d'une crèche. Le maire du 10^e ne mettra pas en péril lesdites créations pour un désaccord sur les commerces.

M. FÉRAUD ne tient pas non plus à imposer une méthode à Paris Habitat et souhaite que les discussions se poursuivent sur l'affectation des locaux commerciaux. Avec plusieurs petites surfaces à disposition, il est concevable que les loyers soient plus ou moins élevés pour atteindre un équilibre en termes de diversité commerciale et un financement raisonnable pour Paris Habitat.

Pour l'heure, M. FÉRAUD assure qu'il n'existe aucun document signé entre Paris Habitat et Monoprix. La mairie attend encore la confirmation écrite de Paris Habitat (avec plans et accords de l'architecte), sur la division de la grande surface en plusieurs petites surfaces.

M. PIGNET (Collectif « Stop Monop' ») remercie le maire pour sa réponse qui semble confirmer qu'il existe bel et bien une avancée, dont le collectif n'avait pas encore la certitude, à savoir qu'il est possible de diviser la grande surface de 400 m² en plusieurs petites surfaces. Le collectif attend toujours l'importante confirmation écrite de Paris Habitat. Le collectif se déclare prêt à participer aux discussions qui auront lieu par la suite. Il importe que les habitants soient parties prenantes de la distribution réelle et de l'affectation des surfaces en question.

M. FÉRAUD n'y voit aucune objection.

Vœu du collectif « Défense de la politique de la ville dans le 10^e arrondissement »

M. ROBIN intervient au nom de la cinquantaine d'associations mobilisées suite à la publication des futurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le critère choisi jusqu'à présent pour ce découpage, à savoir le revenu médian, ne correspond pas à la situation de l'arrondissement. Il existe toute une population qui réside dans l'arrondissement sans avoir des « revenus » dans l'arrondissement. Si le critère du revenu médian était utilisé pour les 5 000 personnes fréquentant les associations liées à la politique de la ville, certaines disparaîtraient – en particulier les associations issues de l'immigration. C'est également un risque de perte de la coordination inter-associative actuellement menée par l'équipe de développement local.

Le possible recul de la politique de la ville dans le 10^e arrondissement pose la question de savoir quelle ville nous voulons. Un important travail a été réalisé depuis 30 ans, par les maires et les conseils d'arrondissement, mais aussi par toutes les associations. Dans le 10^e arrondissement, les relations sont pour ainsi dire apaisées, mais la solidarité dans les quartiers ne serait pas la même sans l'ensemble de ce tissu associatif. Quelles seraient les conséquences pour les enfants en difficultés scolaires ? Quelle qualité de vie ? Quelle connaissance des autres ?

Le collectif considère que les enjeux pour l'avenir du territoire méritent plus que l'application d'une simple statistique. Le collectif défend l'idée d'une ville hospitalière, solidaire et interculturelle.

C'est pourquoi le collectif demande auprès de la ministre de la Ville de prendre en compte des critères complémentaires, afin de préserver l'équilibre social du territoire. En cela, le collectif en appelle au soutien des élus dans toute cette mobilisation, qui commence dès aujourd'hui et se poursuivra à la rentrée.

M. Le RESTE répond que, si la politique de la ville ne disparaît pas complètement du 10^e arrondissement, la nouvelle cartographie correspond quand même à une amputation de plus des trois quarts du périmètre actuel. Le secteur « des portes » disparaît complètement et seul subsiste un quartier composé de quelques rues sur le secteur Saint-Louis/Sainte-Marthe. Le quartier de la Grange-aux-Belles sortirait du nouveau périmètre.

De ce point de vue, la majorité municipale ne se satisfait pas de la proposition de l'État. La diminution du périmètre et des moyens financiers qui l'accompagne mettra en difficulté l'ensemble des acteurs qui se mobilisent depuis des années ; le risque étant de voir disparaître de nombreuses actions utiles pour les populations les plus précaires, de mettre en cause l'avenir de certaines associations et de certains emplois. Bien que le contexte soit à l'économie

de la dépense publique, la majorité municipale considère que les économies sont à réaliser par d'autres biais, plutôt que de priver les associations de développer des activités en direction des populations les plus précaires.

De plus, la majorité municipale s'interroge sur la manière dont a été construite cette réforme. L'utilisation d'un critère unique (la concentration des bas revenus et le carroyage des territoires, de 200 mètres par 200 mètres) ne permet pas de rendre compte des difficultés existantes dans des zones très denses et où la population est diversifiée. Depuis des mois, la majorité municipale met en avant la diversité des facteurs expliquant les difficultés économiques et sociales de la population de l'arrondissement.

La majorité municipale souhaite par exemple que les statistiques prennent en compte l'ensemble des habitants logés dans plus de 1 450 chambres en hôtels meublés.

Avec cette carte des quartiers prioritaires, le ministère de la Ville annonce ouvrir un cycle de consultations pour établir « les contours précis de ces quartiers ».

La majorité municipale est donc déterminée à faire valoir ses arguments afin de faire évoluer le périmètre proposé de façon substantielle. D'ici à la fin du mois de septembre, les contacts se multiplieront avec la préfecture. La majorité municipale informera les associations des avancées et continuera de se battre à leur côté.

M. RAIFAUD ajoute que l'annonce de la cartographie prioritaire fut un grand choc pour la majorité municipale. En l'état, elle aurait un impact majeur sur la vie associative de l'arrondissement. La règle appliquée pour le classement des différents secteurs n'est pas opportune. S'il est vrai que le revenu médian du 10^e arrondissement augmente, ceci s'explique par la spéculation immobilière et le manque de logements sociaux dont la conséquence est d'écarter les classes moyennes et les personnes les plus modestes.

Les moins favorisés de l'arrondissement le sont toujours autant et celles et ceux qui vivent à l'hôtel ou dans la rue le sont encore moins, bien qu'ils ne soient pas comptabilisés dans les statistiques. Les associations bénéficiaires de la politique de la ville jouent un rôle social essentiel, en termes d'éducation, d'intégration et d'ouverture vers les autres. La réduction de leurs moyens est un grand risque pour tous. La caractéristique du 10^e arrondissement est que son tissu social multiculturel est unique et qu'il doit être préservé, plutôt que réparé. Le recul des crédits de la politique de la ville menace le travail de plusieurs décennies.

Pour ces raisons, la majorité municipale sera mobilisée pour faire en sorte que d'autres critères soient pris en compte, ainsi donc que la demande du collectif.

Pour sa part, **Mme PAWLIK** estime que la question centrale a été indiquée par le collectif : quelle ville souhaitons-nous pour demain ?

Pour l'opposition, il paraît indispensable que les quartiers des portes et de la Grange-aux-Belles puissent effectivement demeurer dans le dispositif. Si ces quartiers venaient à sortir de ce dispositif, les poches de précarité s'étendraient alors même que l'arrondissement connaît déjà d'importantes fractures.

C'est pourquoi l'opposition votera pour le vœu de la majorité municipale sur ce point. C'est le type de questions sur lesquelles il importe véritablement, dans l'intérêt de l'arrondissement, de faire cause commune.

Mme PAWLIK assortit toutefois sa position d'une réserve d'importance, à savoir que la portée d'un vœu est par nature très faible. Il est donc regrettable que les seuls outils utilisés par la majorité municipale, à ce stade, se résument à un courrier et un vœu. La proximité du maire de l'arrondissement avec le gouvernement est bien connue et il faut espérer qu'il saura en faire bon usage au service des habitants. La carte a déjà été dévoilée et il serait naïf de croire à une refonte totale de celle-ci. Il ne reste qu'à espérer que ce vœu pèsera sur les négociations à venir.

M. FÉRAUD remercie l'opposition pour cette intervention. Cette proximité avec le gouvernement dont Mme PAWLIK fait état a été l'un des éléments qui ont déjà permis de maintenir un des quartiers du 10^e arrondissement dans la politique de la ville, ce qui ne correspondait pas forcément au plan de départ du gouvernement et de l'administration. Il faudra se battre pour que le périmètre s'agrandisse et que les quartiers actuellement concernés soient maintenus dans le dispositif, afin de pérenniser le soutien aux associations (emplois aidés et adultes-relais). Il faut donc se battre pour le maintien des dispositifs et pour agrandir le territoire, car il existe des marges de manœuvre dans le débat qui va s'engager sur cette question à la rentrée.

Vœu de l'Association « Vivre Gares du Nord et Est » pour l'aménagement de la rue d'Alsace

Monsieur FÉRAUD, au cours des mois précédant votre réélection, vous-même, votre équipe et notre association, par le biais de ses représentants, avez évoqué à plusieurs reprises le sujet de la Rue d'Alsace.

Cette rue, si belle par sa configuration extraordinaire et si triste par les nuisances permanentes dont elle est l'objet (du fait d'individus l'ayant élue comme camping, bar à ciel ouvert, lieu de vente de drogues, décharge, urinoirs et autres dégradations) a donc légitimement fait l'objet de votre attention toute particulière dans le cadre de vos propositions de campagne. Ce quartier souffre encore des flux importants de circulation avec la présence de la Gare de l'Est, le chemin vers la Gare du Nord et la Gare RER Magenta.

Ce sujet est malheureusement largement débattu depuis plus de 10 ans, qu'on l'ait appelé le « Balcon vert » ou autrement. À ce jour et outre votre proposition de campagne, le vote du Conseil de Paris du 17 décembre 2013 fixant les conditions dans lesquelles sera réalisée la cession par la SNCF à la Ville de Paris d'un volume immobilier et la constitution des servitudes afférentes permettant la réalisation d'un jardin public d'environ 2 600 m², semble tombé aux oubliettes ! Si nous comprenons que l'organisation des espaces publics piétonniers dépende de la Préfecture de Police et qu'il ne vous soit donc pas permis, à notre demande, de rendre piétonnière et commerçante cette rue et les rues

adjacentes, la création des agencements urbains et l'amélioration du cadre de vie des riverains et des millions de touristes et voyageurs dépendent néanmoins de l'action de votre équipe municipale. Vous et Madame la Maire, Anne Hidalgo, vous étiez engagés dans le point n° 2 de votre campagne à « Aménager, embellir et végétaliser l'espace public, en priorité autour des deux gares (...) ».

Si nous avons pu exprimer à M. le Commissaire principal du 10^e l'amélioration que constituent les opérations policières menées rue d'Alsace afin de rétablir l'ordre républicain, votre équipe ne nous répond pas quant aux éventuels projets que vous comptez mener rue d'Alsace. La pétition concernant la propreté et la sécurité de ce quartier, signée par 135 riverains et habitants des rues d'Alsace, des Deux Gares et du Faubourg Saint-Denis, témoigne de leur besoin de connaître vos intentions.

C'est pourquoi l'Association Vivre Gares du Nord et de l'Est vous rappelle que les commerçants et les habitants de la rue d'Alsace méritent toute votre attention et des réponses face aux nuisances du quotidien et que notre Association est présente pour contribuer à l'élaboration d'un projet servant à la fois les usagers qui ne font qu'emprunter les rues entre nos deux gares et celles et ceux de vos administrés qui y vivent et travaillent chaque jour.

Le défi n'est pas simple, mais il s'agit de concilier trois problématiques très spécifiques :

- la porte d'entrée de l'Europe, par les transports longue distance et le TGV-Est ;
- les transports franciliens avec les déplacements quotidiens domicile-travail ;
- les habitants du quartier et usagers qui fréquentent l'espace public.

Mais pour y arriver, 2014 doit marquer une première étape ! Et cette première année de votre nouveau mandat, M. le Maire, doit marquer la reconquête par les autorités, les commerçants, les riverains et par nos élus, de cette rue d'Alsace, symbole de l'abandon auquel sont livrées les rues situées entre les deux gares, au prétexte que « *Vous comprenez, les quartiers de gares seront toujours des quartiers de gares* » - sic !

L'association « Vivre Gares du Nord et de l'Est » a donc multiplié les contacts auprès des habitants et des commerçants et propose une première étape constituée d'agencements simples qui ne seront, en aucun cas, contraires à la réalisation d'un plus grand projet que vous appelez vous-même de vos vœux pendant la campagne.

Les constats sont simples :

- Des commerçants soucieux de poursuivre leur activité, empêchés par les attroupements devant leur pas-de-porte.
- Des résidents souhaitant un peu de calme et du plaisir à vivre dans le quartier.
- Des voyageurs « en fuite » qui circulent à cheval entre un trottoir et l'autre, pour éviter les groupes alcoolisés et l'urine.
- Des véhicules gênants encore la vie de nos commerçants et ne servant qu'à rendre encore moins agréable cette rue d'Alsace !

Nos propositions le sont donc tout autant :

- Piétonniser l'ensemble de la rue d'Alsace afin de favoriser l'installation de nouveaux commerces et de nouvelles activités afin que la circulation des touristes profite enfin aux habitants du quartier.
- Transférer le stationnement côté muret pour limiter l'occupation dudit muret.
- Élargir le trottoir côté commerçants de 1.90 m à 4.90 m, afin de favoriser l'installation de terrasses pour les bars et restaurants du haut et du bas de la rue d'Alsace.
- Végétaliser, en installant de grandes vasques avec plantes vertes ou épineux.
- Améliorer l'éclairage par des systèmes économiques et plus conséquents pour une meilleure sécurité du public.

Pour ce faire, nous demandons la mise en place dans les plus brefs délais, sous votre autorité et celles des Conseils de Quartier concernés, d'une commission composée de résidents et de commerçants. Cette commission pourra débattre et suivre la réalisation du projet que notre Association est prête à lui présenter. Notre association souhaite poursuivre sa contribution et nous vous réitérons notre préoccupation commune de mieux-vivre ensemble dans le quartier des deux gares.

En réponse, **Mme FAJGELÈS** indique que la majorité municipale partage une partie du constat qui vient d'être dressé. La majorité soutient vivement l'idée d'un réaménagement du quartier des gares et tout particulièrement de la rue d'Alsace.

Concernant la requalification générale, une étude actuellement menée par le STIF (financée par la Ville de Paris et la SNCF) réfléchit justement aux liaisons entre la Gare de l'Est et la Gare du Nord (et notamment aux liaisons piétonnes).

Il convient de réfléchir aux aménagements idoines, sachant que la proposition d'élargir le trottoir sur l'ensemble du linéaire pourra coûter entre 200 000 et 300 000 €. Il ne s'agit donc pas de « petits aménagements ponctuels ».

En réponse à la demande de travailler sur l'éclairage, Mme FAJGELÈS informe que 40 000 € sont déjà inscrits au budget de 2014 pour la modernisation de l'éclairage sur la partie haute de la rue d'Alsace. Un calendrier devrait être transmis dès la rentrée 2014.

Sur la propreté, Mme FAJGELÈS se propose de rencontrer le collectif et de lui exposer les plans de propreté en sa possession. Si besoin est, il sera possible d'ajouter un point spécifique de lavage.

Concernant la piétonisation, le transfert du stationnement et la végétalisation, ce travail sera à effectuer avec l'ensemble des habitants et des commerçants. Par exemple, une piétonisation totale ferait disparaître les places de livraison. Donc, ces aménagements seront à déterminer précisément et en concertation.

M. FÉRAUD ajoute que la rue d'Alsace présente l'avantage de ne mener les voitures nulle part, sauf pour le stationnement des riverains. C'est un des éléments qui permet d'envisager ces transformations de manière réaliste.

Mme PAWLIK estime que la rue d'Alsace pourrait être magnifique, mais tel n'est pas le cas à l'heure actuelle. La rue est triste du fait de problèmes divers : stationnement, attroupement de jeunes alcoolisés, trafics en tous genres. Le sujet de l'aménagement de la rue d'Alsace est un débat datant de 10 ans. Le 11 janvier 2008, sur une vidéo encore consultable sur Internet, le maire s'était engagé à « aménager la rue d'Alsace ». L'opposition déplore qu'à défaut de réflexions multiples, aucun projet concret ne soit réellement entamé sur la rue d'Alsace.

Mme PAWLIK soutient donc la demande de mise en place d'une commission spécialisée qui regrouperait l'ensemble des acteurs concernés. Le projet de campagne de l'opposition défendait d'ailleurs la piétonisation de la rue d'Alsace, sa végétalisation et le renforcement de l'éclairage public.

Quant à l'élargissement des trottoirs, Mme PAWLIK présentera aujourd'hui un vœu sur la question de la salle de shoot. En substance, l'économie réalisée en n'ouvrant pas ce lieu permettrait d'élargir les trottoirs de la rue d'Alsace.

M. RAIFAUD, concernant la végétalisation et la concertation, signale qu'un appel à projets a été lancé ces jours-ci par Colombe Brossel, adjointe à la maire de Paris en charge des espaces verts. L'objectif est d'identifier 200 lieux à végétaliser dans Paris, dans le cadre d'une démarche participative. Une fois ces éléments connus, M. RAIFAUD se propose d'organiser une réunion pour présenter le dispositif : aux acteurs, aux conseils de quartier et aux associations qui voudront porter ce type d'initiative.

M. Le RESTE relève que Mme PAWLIK présente la rue d'Alsace comme un « coupe-gorge ». Néanmoins, l'association Vivre Gares du Nord et de l'Est pose de véritables questions : la propreté, se déplacer en toute quiétude et sécurité, l'aménagement des rues, mais aussi l'activité économique autour des commerçants.

Au sujet du balcon vert notamment et de la rue d'Alsace, M. Le RESTE pense qu'il faut se mettre en capacité de créer une véritable concertation sur ces enjeux – en associant l'ensemble des acteurs concernés. Le groupe communiste se déclare naturellement disponible pour participer à cette concertation. Il aura des propositions à formuler.

En réponse à Mme PAWLIK, **M. FÉRAUD** indique qu'il arrive que certains projets ne se concrétisent pas. En l'occurrence, il convient d'éviter d'être trop affirmatif sur des projets portés par d'autres. La SNCF n'a jamais mis en œuvre ce projet et ne s'est jamais véritablement donné les moyens pour ce faire. La SNCF dit aujourd'hui avoir un investisseur sérieux, lequel attend toujours la réponse de ses financiers. M. FÉRAUD confie ne pas être d'un grand optimisme sur le dénouement.

En 2014 et non en 2013, M. FÉRAUD a déclaré que la réalisation du balcon vert n'était plus une raison pour attendre de requalifier la rue d'Alsace, la rue des deux gares et la rue de Dunkerque. Ce projet, que la majorité municipale entend engager en début de mandature, suppose une concertation préalable ; concertation qui pourrait s'inscrire en effet dans les 200 points de végétalisation proposés par Anne Hidalgo.

Concernant enfin les regroupements de personnes alcoolisées, effectivement très nombreux sur la rue d'Alsace, ceux-ci s'expliquent notamment par la vente massive d'alcool par certains commerçants du quartier, problème auquel le commissariat s'attaque de manière déterminée de puis plusieurs mois.

M. COULOGNER tenait à insister sur le fait que les 135 signatures de la pétition évoquée plus haut correspondent bien à une opinion partagée entre commerçants et habitants.

Aussi, un architecte travaille actuellement à la proposition et définira ce vœu de façon précise. L'idée serait de concevoir un trottoir plus large d'un côté, avec un embellissement, tout en gardant une possibilité de stationnement sur la gauche.

De plus, la Gare du Nord a véritablement besoin d'une politique de propreté, sachant qu'elle cumule de nombreuses problématiques.

DEUXIÈME PARTIE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA 20141064	15
Projet de délibération : MA 20141065	15
Projet de délibération : 2014 DAC 1079.....	15
Projet de délibération : 2014 DAC 1157.....	16
Projet de délibération : 2014 DAC 1300.....	17
Projet de délibération : 2014 DASCO 1053.....	18
Projet de délibération : 2014 DFPE 1014.....	18
Projet de délibération : 2014 DFPE 1030.....	19
Projet de délibération : 2014 DFPE 1066.....	19
Projet de délibération : 2014 DFPE 1069.....	19
Projet de délibération : 2014 DFPE 1071.....	20
Projet de délibération : 2014 DFPE 1073.....	20
Projet de délibération : 2014 DFPE 1094.....	20
Projet de délibération : 2014 DFPE 1224.....	20
Projet de délibération : 2014 DFPE 1292.....	21
Projet de délibération : 2014 DFPE 1338.....	21
Projet de délibération : 2014 DJS 10.....	22
Projet de délibération : 2014 DJS 274.....	22
Projet de délibération : 2014 DLH 1013.....	23
Projet de délibération : 2014 DLH 1058.....	24
Projet de délibération : 2014 DPA 1023.....	24
Projet de délibération : 2014 DPVI 1027.....	25
Projet de délibération : 2014 DPVI 1028.....	25
Projet de délibération : 2014 DPVI 1041.....	26
Projet de délibération : 2014 DPVI 1056.....	28
Projet de délibération : 2014 DPVI 1059.....	28
Projet de délibération : 2014 DUCT 1032.....	29
Projet de délibération : 2014 DUCT 1035.....	29
Projet de délibération : 2014 DU 1054.....	30
Projet de délibération : 2014 DU 1054.....	35
Projet de délibération : MA20141094.....	36

Objet : Désignation du secrétaire de séance
Projet de délibération : MA 20141064
Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'arrondissement en date du mardi 10 juin 2014
Projet de délibération : MA 20141065
Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le compte-rendu de la séance du mardi 10 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

Objet : Subventions (14 000 euros) à deux associations au titre de l'aide aux évènements artistiques et culturels à Paris.
Projet de délibération : 2014 DAC 1079
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise qu'il est notamment question de l'association « Les complices de Nina », la seconde association ne faisant pas partie du 10^e arrondissement. La subvention est de 5 000 €, dans le cadre du soutien au Festival pluridisciplinaire et familial « Les plans d'avril ». Ce festival est une biennale. La prochaine édition se tiendra en avril 2015 au Point Éphémère et à La Java.

Mme CERDAN indique que chacun reconnaît la qualité de ces deux associations : La compagnie « Complices de Nina » et les « Rencontres de la nuit ». Si la première subvention est destinée à permettre la réalisation du prochain festival en 2015, la seconde intervient a posteriori (puisque Les rencontres de la nuit se sont déroulées en mai dernier). L'opposition déplore, une fois encore, le caractère tardif de cette attribution.

Mme CERDAN pose aussi la question des liens existants entre ces associations et le 10^e arrondissement. Les complices de Nina, association sise à Fresnes, se produit dans plusieurs lieux parisiens. Toutefois, Mme CERDAN n'a trouvé aucune trace de lien direct avec le 10^e arrondissement. Aussi l'association « La nuit comme en plein jour » siège-t-elle dans le 17^e arrondissement. La question des liens d'avec le 10^e arrondissement se pose à nouveau. L'opposition souligne l'opportunité de privilégier l'octroi de subventions à des associations proposant des festivals de proximité, s'adressant plus particulièrement au public du 10^e arrondissement et à ses quartiers.

M. ALGRAIN indique que l'association « Les complices de Nina » n'est pas résidente de l'arrondissement, mais les actions qu'elle développe se passent bien dans l'arrondissement. De plus, la majorité municipale a récemment indiqué à la DAC son souhait que les délibérations arrivent avant que les manifestations ne se déroulent.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (10 500 euros) aux projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville dans le 10e.

Projet de délibération : 2014 DAC 1157

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE indique que cette subvention concerne six associations.

Premièrement, la subvention à l'assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT), soit 2 000 €, est destinée à aider au financement de son festival de cinéma dans le quartier des Portes, en partenariat avec le Louxor.

La deuxième association, Andes Diffusion, développe dans le quartier des Portes des activités culturelles sensibilisant le public à la pratique instrumentale et au spectacle vivant. La subvention vise à appuyer deux projets :

- La musique pour tous (ateliers collectifs de pratique instrumentale).
- La prévention de la délinquance par le biais des arts de la rue (cours hebdomadaire : arts du cirque, de Hip-Hop et de théâtre de rue pour les enfants de 3 à 15 ans).

La subvention proposée pour ces deux projets est de l'ordre de 1 000 €.

La troisième subvention est destinée à la compagnie Abel, dont le but est de diffuser la danse par la pédagogie auprès des publics en difficulté du quartier. Le projet « Donne-moi la main » est conçu comme un acte de création collectif et s'inscrit dans la continuité des actions mises en place l'année précédente. Elle renforce les partenariats avec les acteurs de proximité, comme le centre d'Emmaüs solidarité du 10^e. La subvention proposée pour ce projet est de 1 500 €.

La quatrième subvention concerne l'association Frichti concept, qui mène le projet « en immersion artistique » dans le quartier de la Grange-aux-Belles, dans la continuité du projet « Ménages en scène » proposé en 2013. Ce projet comprend un stage d'expression artistique autour de la danse, dans l'espace public destiné aux 12/25 ans pendant les vacances de printemps. Frichti concept souhaite établir ensuite le lien avec le printemps des rues. La subvention est de 1 000 €.

Créé en 1997, l'association L'Aire à Mots » propose des ateliers d'écriture pour les enfants et les adolescents visant à valoriser l'écrit. Le projet s'intitule « Objectif livre » et propose à des enfants de 8 à 12 ans de participer à la réalisation et la publication d'un livre collectif, de disposer d'un recueil par participant et d'un parcours croisé écriture/art plastique. Pour ce projet, 2 000 € de subventions sont proposés.

Enfin, l'association Musique et culture digitale a été créée en janvier 2006. Son objectif est de promouvoir la musique et la culture digitale au travers d'activités multimédias : production, édition, presse, Internet, communication et événementiel. Pour les quatre projets détaillés dans la délibération, une subvention de 3 000 € est proposée.

Mme PAWLIK relève que l'ACORT, dont elle ne remet pas en cause le travail, a bénéficié de neuf subventions en 2014, contre 2 subventions en 2012 et 2013. Cela peut donner l'impression à d'autres associations d'un certain favoritisme. Par ailleurs, le contrôle sur l'utilisation de cet argent public est moindre. Certes, le vote de subventions par actions permet un suivi facilité de la part des services de la ville de Paris, mais il ne permet pas un conventionnement global.

M. Le RESTE répond pour 2014. Les associations rendent des comptes sur les budgets, sur les projets, sur l'exécution des projets. Il faut naturellement de la transparence sur l'utilisation des fonds publics, ce qui lui semble le cas pour les associations de l'arrondissement.

M. FÉRAUD ajoute que la municipalité demande à des associations de présenter des projets et d'être financées sur un fonds de roulement. L'ACORT joue particulièrement le jeu des appels à projets, qu'ils soient culturels ou relèvent de la politique de la ville. Il est difficile de leur reprocher, car il n'y a pas si longtemps, la survie même de leur association était en cause. Toutefois, M. FÉRAUD propose qu'en fin d'année civile, un récapitulatif par association soit fait sur les subventions accordées.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (65 000 euros) et avenant à la convention avec l'association La Caserne Éphémère (10^e)
Projet de délibération : 2014 DAC 1300
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle qu'en 2014, le Point Ephémère a accueilli 17 expositions : les autoportraits de François Marcadon, les photographies d'architecture de Xavier Delory... Le lieu a également reçu plusieurs événements, dont le festival « Ici et demain », le « Nice dream week-end », le festival des « Plans d'avril », ainsi que 35 représentations chorégraphiques et une centaine de concerts de musique actuelle. Cette année, le Point éphémère poursuit ses activités culturelles, sa programmation soutenue en danse, musique et arts plastiques, ainsi que ses différents partenariats.

La subvention du Point Ephémère, de 130 000 € au total, est à mettre en face d'un budget de l'ordre de 2 M€, assez peu eu égard au rayonnement de l'endroit.

M. Le RESTE rappelle que, pendant la campagne, la majorité avait été interpellée sur les nuisances pour les riverains. L'association a fait de réels efforts pour réduire les nuisances, bien qu'il faille considérer que de nombreuses populations se fixent autour sans pour autant être « consommatrices » du Point Ephémère. Il faudra néanmoins maintenir une certaine vigilance autour de ce lieu.

La délibération est adoptée.

Objet : Caisse des écoles (10^e) – Subvention (3 089 568 euros) pour la restauration scolaire
Projet de délibération : 2014 DASCO 1053
Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN précise ici que le prix de revient réel d'un repas servi en milieu scolaire est de 6,04 €. C'est une performance, eu égard à la qualité des repas unanimement reconnue par rapport à l'ensemble des repas servis tout au long de l'année. En 2014, 1 075 318 repas ont été servis.

Mme PAWLIK constate une fois encore que la réforme des rythmes scolaires a été très mal anticipée. Parmi les points mis en exergue, le solde négatif 2013 est en forte hausse cette année ; hausse s'expliquant en partie, selon les termes de la délibération, par la surestimation de la fréquentation de la restauration scolaire suite à la mise en place de l'ARE. Cette surestimation correspond à environ 50 000 repas servis dans le 10^e arrondissement. Une bonne gestion des deniers publics aurait mérité une prévision plus fine, y compris dans le nombre de repas servis dans le cadre de l'ARE.

M. ALGRAIN précise le nombre de repas déjà inscrit dans la délibération : 62 139. En termes de prévisions, à moins d'être devins, il était assez difficile d'imaginer ce que serait la restauration le mercredi midi à partir du moment où l'ARE serait mis en place. Il existe des mécanismes permettant de diminuer la subvention au prorata de la consommation réelle qui a eu lieu dans l'arrondissement.

Mme VASA, sur l'utilisation du bio à la cantine, la caisse des écoles utilise environ 20 % de produits bio, ce qui est un bon chiffre au niveau parisien. C'est un enjeu d'emploi local et de conservation de la biodiversité. Aujourd'hui, la caisse des écoles se heurte au problème de saturation du marché agricole des produits bio, ainsi qu'à un petit souci de sensibilisation de ces enfants à la consommation de ces produits, qui ne ressemblent pas à tous les produits qu'ils consomment habituellement. Pendant cette mandature, la majorité municipale travaillera à trouver des fournisseurs.

M. FÉRAUD déclare partager cette volonté d'augmentation de la part du bio dans les repas servis dans les cantines.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (76 364 euros) et avenant n° 1 avec l'Association Initiative Rencontre et Solidarité 10^e pour la halte-garderie (10^e)
Projet de délibération : 2014 DFPE 1014
Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Mme CERDAN rappelle que l'année 2012 avait été marquée par d'importants conflits sociaux qui ont amené à la fermeture de la halte-garderie située rue du Buisson Saint-Louis. La garderie a aujourd'hui rouvert ses portes et retrouve son activité normale. Les taux d'occupation et de fréquentation, respectivement de 56 % et de 38 % en 2012, sont passés à 69 % et 67 % en 2013.

En 2014, cet établissement voit la réduction de 13 % de sa subvention de fonctionnement, tout en lui demandant d'arriver à 80 % d'occupation. Cela semble un défi assez difficilement réalisable. Malgré la subvention de 8 643 € destinée à couvrir le déficit de 2012, cette réduction de 13 % semble exagérée et pourrait prolonger la fragilité des comptes. En résumé, Mme CERDAN pense qu'il eut été préférable de ne pas être aussi sévère avec cette halte-garderie.

M. FÉRAUD estime aussi qu'il importe que l'argent servant à subventionner des berceaux profite bel et bien à des berceaux. L'association Aires10 a effectivement traversé une crise en 2012. Elle a depuis été reprise par une nouvelle équipe et la situation s'est améliorée. Une subvention a par ailleurs été versée à l'association pour des travaux sur la halte-garderie, ce qui n'a sans doute pas été considéré comme injuste, sans quoi l'association l'aurait avisé. M. FÉRAUD se déclare désormais optimiste sur l'avenir du centre social et de la halte-garderie.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (158 876 euros) et avenant n° 1 avec l'association Franco-Asiatique pour l'enfance (10^e) pour la crèche Yves Toudic (10^e)

Projet de délibération : 2014 DFPE 1030

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (73 003 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les petits lardons (10^e) pour la crèche parentale (10^e)

Projet de délibération : 2014 DFPE 1066

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (319 825 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10^e) pour la structure multi-accueil Hauteville (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1069

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (223 746 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10^e) pour la structure multi-accueil La Fayette (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1071

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (178 320 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison Kangourou (10^e) pour la structure multi-accueil Valmy (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1073

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (99 000 euros) et avenant n° 1 avec l'association Mowgli (10^e) pour la crèche collective dénommée Dieu.

Projet de délibération : 2014 DFPE 1094

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

La délibération est adoptée.

Objet : Protocole d'accord transactionnel relatif au remboursement à la SA Élogie de la consommation d'eau de la crèche collective 243 rue de La Fayette (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1224

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD indique que la proposition vise à apurer la dette d'eau due par la crèche, pour un montant de 10 041,79 €.

Mme PAWLIK précise qu'il s'agit du paiement par la société Elogie de la consommation d'eau froide par la crèche depuis 1983. Aussi Mme PAWLIK souhaiterait-elle connaître les raisons d'un défaut de paiement aussi prolongé.

M. FÉRAUD demandera davantage d'éclaircissements à la DFPE sur le sujet.

Mme PAWLIK propose de surseoir à statuer sur cette délibération, dans l'attente de ces éléments.

M. FÉRAUD choisit plutôt de faire confiance aux services de la ville qui ont discuté et arrêté cette somme au terme d'un protocole.

La délibération est adoptée.

3 abstentions (groupe UMP).

Mme PAWLIK précise que son groupe s'est abstenu au motif que M. Féraud n'avait pas connaissance du contenu de cette délibération et n'était donc pas à même d'apporter les éléments nécessaires sur le sujet.

Objet : Subvention (15.000 euros) à la fondation « Fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild » (17^e) pour ses actions de soutien à la parentalité et son service de médiation familiale (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1292

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN se félicite de la qualité des activités de ce lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des familles de toutes origines. Sa vocation est de maintenir les liens familiaux en cas de conflits, de séparation ou de divorce, de faciliter le dialogue et la communication, de favoriser l'éveil et l'apprentissage à travers l'art, la musique, les langues étrangères, etc.

La Maison des familles et des cultures est animée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels reconnus : psychologues, travailleurs sociaux, médiateurs culturels, conseillères conjugales et familiales, médiatrices familiales.

Conçue comme un programme de recherche-action, elle a été ouverte en 2003, avec le soutien du conseil régional et de la mairie du 11^e arrondissement. Depuis 2011, la Maison des familles et des cultures est située rue de la Grange-aux-Belles.

En 2013, l'action de soutien à la parentalité a touché 300 personnes, soit 280 heures d'intervention dans des groupes de parole. La médiation familiale a débouché sur 117 entretiens d'information préalable à la médiation et 45 réunions d'information collective en direction des partenaires. Le dispositif a touché un total de 86 personnes.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (73.249 euros) et avenant à convention avec l'association Les Équipes d'Amitié pour le lieu d'accueil enfants-parents La Caragole (10^e).

Projet de délibération : 2014 DFPE 1338

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. ALGRAIN indique que La Caragole est l'un des 13 lieux d'accueil enfants-parents de l'AEP, reconnu et subventionné par la ville de Paris. Émanation de la Maison verte imaginée par Françoise Dolto en 1979, La Caragole est une structure proposant un pôle psychanalytique privilégiant l'écoute et l'expression par la parole comme support de la relation enfants - parents. La Caragole a été ouverte en 1997 et se situe au 17, rue de l'Échiquier. L'accueil est libre, sans rendez-vous, anonyme et sans visée thérapeutique. Il s'agit d'un espace de rencontre et de socialisation visant à soutenir la parentalité et à rompre l'isolement des familles, dans un contexte intercommunautaire et de mixité sociale.

En 2013, La Caragole a réalisé 300 séances. La fréquentation s'est élevée à 3 271 passages d'enfants. La moyenne du nombre d'enfants accueillis par séance est de 10,9.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (22.250 euros) à 9 associations sportives locales (10^e).

Projet de délibération : 2014 DJS 10

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON donne le détail de cette subvention.

- 2 000 € à l'association sportive du collège Grange-aux-Belles
- 1 800 € à l'association sportive du lycée Colbert.
- 1 200 € à l'association sportive du lycée Louise-Michel.
- 800 € à l'association sportive du lycée Marie Laurencin.
- 4 000 € au tennis club du 10^e arrondissement.
- 500 € au club sportif Lancry 3^e âge.
- 1 500 € à l'association Les mouettes des écluses.
- 500 € à l'association La boule du 10^e.
- 9 600 € à La libellule de Paris.

La délibération est adoptée.

Objet : Centres d'animation Chateau-Landon, Jemmapes, Granges-aux-Belles et Jean Verdier (10^e) - Avenant n° 2 à convention.

Projet de délibération : 2014 DJS 274

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON indique que cette délibération vise à approuver un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des quatre centres d'animation du 10^e arrondissement. La délibération est relative à la mise en place d'ateliers périscolaires dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires. Les ateliers se déroulent entre 15 h 15 et 16 h 15 les jours de semaine. La somme prévue par l'avenant vient compenser la nouvelle contrainte affectant la délégation de service public, étant donné que les nouvelles activités périscolaires proposées ne donnent lieu à aucun versement.

La ville prévoit le versement d'un forfait calculé sur la base d'un droit d'inscription d'une personne relevant du QF5, pour une activité régulière se déroulant sur deux créneaux allant d'une heure à trois heures par semaine.

Le montant total du financement complémentaire s'élève à 67 073, 35 €, ce qui comprend notamment un surcoût correspondant aux heures supplémentaires issues de la prise en compte de la période scolaire, qui compte trois semaines de plus que la saison des activités courantes des centres d'animation (une semaine en juillet et les deux premières semaines de

septembre), ainsi que le manque à gagner du fait de la perte de location des salles du centre Jemmapes utilisées par les créneaux périscolaires.

Mme CERDAN souhaiterait avoir connaissance du bilan fait par le centre d'animation de son intervention dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, qui était prévu au 15 janvier 2014. Ce sera peut-être aussi l'occasion pour Mme Cordebard de produire le bilan de l'ARE et du rapport de l'inspection générale ayant été présenté au comité de suivi parisien le 12 juin dernier.

M. FÉRAUD transmettra le bilan établi par les CRL10, lequel est particulièrement positif.

La délibération est adoptée.

Objet : Déclaration préalable avant travaux de ravalement de la façade du 169 rue La Fayette (10^e)
Projet de délibération : 2014 DLH 1013
Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO explique ici l'urgence des travaux à effectuer, du fait d'infiltrations. Pour la santé des occupants de cette construction, il est nécessaire d'autoriser la mise en place d'un échafaudage et les travaux afférents.

Mme PAWLIK souhaite savoir qui sont les occupants de cet immeuble qui, à première vue, paraît totalement déserté.

M. BASSINO indique que, d'après les services de la ville, une famille (nombreuse) habite l'immeuble.

M. FÉRAUD précise qu'il s'agit d'une famille relogée à l'occasion d'une opération immobilière de la Ville. Plutôt que de « ravalement », il conviendrait de parler d'indispensables travaux d'étanchéité et de rénovation. Il faudra ensuite que la ville et la mairie du 10^e prennent des décisions aussi bien sur l'avenir de cette parcelle que sur le relogement de cette famille nombreuse.

Mme PAWLIK voit une incohérence dans le fait d'engager des travaux pour un immeuble sur lequel une autre utilisation est envisagée. Il serait peut-être plus approprié de reloger directement cette famille.

M. FÉRAUD en convient. Les travaux sont assez limités, mais indispensables pour des questions d'insalubrité. La ville se mettrait en tort en tant que propriétaire si elle ne faisait pas rapidement ces travaux. Le relogement de cette famille n'est pas si facile. Enfin, il y a des risques de chutes d'éléments de la façade sur la voie publique.

Sur demande de Mme PAWLIK, **M. BASSINO** précise que le montant des travaux avoisine les 40 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants (3 abstentions, groupe UMP).

Objet : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2013 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Projet de délibération : 2014 DLH 1058

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO précise que cette délibération vise à approuver les éléments financiers du compte de la SOREQA, qui est l'outil que la ville a fait émerger de manière à traiter l'insalubrité des logements. Ces comptes se caractérisent par un équilibre global entre les prévisions et l'avancement des dépenses, avec quelques évolutions notables sur toutes les questions d'injections, de désamiantage et de dépollution. Cette ligne a été augmentée de manière substantielle pour coller au mieux à la réalité de l'habitat et de la nécessité qu'imposent des immeubles extrêmement dégradés.

La délibération est adoptée.

Objet : Médiathèque, square Alban Satragne (10^e) - Avenant n°2 au marché de travaux.

Projet de délibération : 2014 DPA 1023

Rapporteur : Bernard GAUDILLÈRE

M. GAUDILLÈRE rappelle que les bâtiments du carré Saint-Lazare sont inscrits aux monuments historiques depuis 2005. Ils représentent 4 100 m² de surface auxquels vont s'ajouter 1 000 m² d'espaces verts entre la médiathèque et La Chapelle. Il s'agit d'un bâtiment HQE (haute qualité environnementale) dont le coût prévisionnel initial était de 18 M€.

Cette délibération prend en compte des travaux supplémentaires, nécessaires et imprévisibles au début du programme, pour un montant de 1,5 M€. Ce type d'aléas se constate pratiquement sur tous les marchés de monuments historiques.

Aussi le délai d'origine de livraison des travaux, soit octobre 2013, est-il repoussé au dernier trimestre 2014.

Mme PAWLIK votera en faveur de cette délibération, mais souhaitait faire remarquer que ce chantier a déjà pris 13 mois de retard et 10 % de dépassement du budget. Bien qu'il ne soit pas possible de tout prévoir sur des travaux de ce type, Mme PAWLIK ose espérer que la municipalité s'arrêtera à ces frais sur le projet de la médiathèque.

M. FÉRAUD indique que, selon ses dernières informations, la médiathèque devrait ouvrir au premier semestre 2015. Ce retard d'environ un an et demi s'explique par des aléas de chantier. Désormais, aucun nouveau retard n'est à déplorer.

M. ALGRAIN ajoute que la nouvelle directrice, particulièrement dynamique, profite à plein du délai supplémentaire imposé par ce retard pour entrer en relation avec tous les acteurs de

l'arrondissement : associations, structures scolaires, etc. Un séminaire s'est déroulé dans cette même salle avec les 30 personnes qui vont constituer l'équipe pour préparer au mieux cette ouverture.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (2.000 euros) à l'association « L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie » au titre de l'intégration.

Projet de délibération : 2014 DPVI 1027

Rapporteur : Didier Le RESTE

De manière liminaire, **M. Le RESTE** fait siennes les demandes d'explication de M. FÉRAUD sur le fractionnement des subventions et la nécessité de procéder à un retour d'expérience en fin d'année.

Il s'agit de soutenir les actions d'intégration développées par l'ACORT. Ces actions consistent en des ateliers sociolinguistiques et permettent de faciliter les relations entre les familles non francophones et l'école. Pour rappel, l'ACORT avait vu la suppression de ses subventions en provenance de l'Office du tourisme turc et de la Turkish Airlines. L'État français avait également diminué sa contribution.

La délibération est adoptée.

Objet : Subventions (9.500 euros) à 5 associations au titre de l'intégration.

Projet de délibération : 2014 DPVI 1028

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE précise que l'association concernée dans le 10^e est à nouveau l'ACORT.

Si la politique d'intégration relève de l'État, une collectivité comme la Ville de Paris prend aussi en compte l'ensemble de ses habitants, dont la population est composée de 20 % d'hommes et de femmes de nationalité étrangère ou ayant récemment acquis la nationalité française.

Ces Parisiens-là ne sont pas totalement impliqués dans la vie de la collectivité, parce que différents obstacles et barrières les empêchent d'accéder à toute une série de droits élémentaires : accès au logement, à l'emploi, à la santé ou à la culture. Ces barrières conduisent à une fragilisation de la condition de ces personnes et constituent autant de freins à leur épanouissement et leur intégration au sein de la société française.

Pour tenter d'améliorer ce bien-vivre ensemble, la ville de Paris souhaite promouvoir la diversité culturelle, valoriser le patrimoine et la culture d'origine étrangère et la faire découvrir au plus grand nombre.

Ces actions sont destinées aux publics étrangers ou immigrés, aux résidents des foyers de travailleurs migrants, aux publics en apprentissage du français, ou encore aux personnes âgées immigrées afin de les rapprocher de l'offre culturelle. Elles visent encore à valoriser le

patrimoine culturel des Parisiens d'origine immigrée par la programmation de manifestations puisées dans la diversité des cultures qui fait la richesse de Paris.

Les associations concernées sont les suivantes :

- CAFAM (Centre d'aide des familles matrifocales et monoparentales – 20^e) : 1 500 €.
- Compagnie Résonances (18^e) : 2 000 €.
- Maison de la plage (20^e) : 1 000 €.
- ACORT : 1 500 €.
- Mémoire de l'avenir (20^e) : 3 500 €.

L'ACORT organise une journée festive dans la petite Istanbul (quartier de Strasbourg Saint-Denis), avec un certain nombre d'animations. L'objectif du projet est de promouvoir la solidarité et la fraternité entre les différentes communautés du 10^e arrondissement.

Mme CERDAN s'étonne d'une présentation qu'elle juge succincte des actions réalisées par ces associations, ainsi que des évaluations antérieures et à venir. Par souci de transparence, il semblerait opportun d'exiger de ces associations subventionnées des fiches techniques précises comportant la description des activités, le public concerné et un bilan financier des années précédentes. Par exemple, la Compagnie Résonances est très active et son rayon d'action est très large (ateliers de danse, spectacles, expositions et visites des musées), sans que les actions engagées ne soient décrites avec précision. En aucun cas cette demande de transparence ne pourrait se réduire à des déclarations de bonnes intentions.

M. Le RESTE estime pour sa part que le projet de délibération donne déjà un certain nombre d'éléments assez précis sur le contenu des activités. Il existe aussi des fiches descriptives des projets que portent les associations, des budgets prévisionnels et réalisés et des résultats par année. Il existe donc déjà un certain nombre d'indications sur la place publique. Néanmoins, M. Le RESTE entend la remarque et tâchera d'être à l'avenir plus complet dans ses présentations.

M. FÉRAUD ajoute que les associations sont déjà noyées dans la « paperasserie » et les demandes de remplissage de dossiers. Les responsables d'associations y passent déjà beaucoup de temps. Selon lui, les éléments existent sur chacune des actions. De plus, l'association Résonances n'intervient pas dans le 10^e arrondissement. En revanche, l'action de l'ACORT est connue et visible. Il reste concevable de demander davantage de justification en cas de doutes sur la réalité de l'utilisation de l'argent public.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (51.300 euros) à 20 associations et conventions avec 2 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans le 10^e arrondissement. Deuxième enveloppe 2014.

Projet de délibération : 2014 DPVI 1041

Rapporteur : Didier Le RESTE

M. Le RESTE rappelle que la première enveloppe avait été adoptée en février de cette année.

Les subventions proposées résultent de l'appel à projets, commun à la ville et à l'État, lancé chaque année pour soutenir l'action des associations. M. Le RESTE n'insistera pas sur la pertinence des subventions, tant les indicateurs alertent sur les difficultés sociales et l'enjeu important que représente l'habitat ancien et dégradé. Pour 2014, la majorité municipale préconise de soutenir les actions s'inscrivant dans les orientations du projet de territoire et plus particulièrement celles répondant aux objectifs tels que :

- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants par l'apprentissage du français ;
- lutter contre les discriminations ;
- soutenir les actions culturelles, les actions de proximité et de lien social ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Cette année sera notamment marquée par l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan et la dynamique engagée avec le tissu local associatif sera poursuivie. Un regard attentif sera porté à la régie de quartier, notamment sur La Ressourcerie et les actions visant à l'insertion professionnelle des salariés.

En 2013, le montant total des projets financés par la DPVI au titre de la politique de la ville était de 74 500 €. Une première enveloppe de 22 550 € avait été attribuée en février de cette année.

Les 20 associations qui suivent et initient des activités autour du lien social, de l'accès au droit, à la citoyenneté, à l'éducation, à la jeunesse et au sport, à la culture, à la prévention de la délinquance et de la santé sont :

- Afrique conseils ;
- Arc 75 ;
- Association des Tunisiens de France ;
- Colombus ;
- Cochenko ;
- ACORT ;
- Les quatre horizons ;
- Pari's des faubourgs ;
- L'association de la fondation étudiante de la ville ;
- Aires10 ;
- A toi théâtre ;
- Compagnie Abel ;
- Aires de jeu ;
- Frichti concept ;
- L'Aire à Mots ;
- Musique et culture digitale ;
- Le mystère bouffe ;
- Théâtre du bout du monde ;
- Andes diffusion ;
- Centre d'accueil médical et de réinsertion économique et sociale.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (8.500 euros) à trois associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations

Projet de délibération : 2014 DPVI 1056

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que seule l'une des trois associations mène des actions dans le 10^e arrondissement. Il s'agit de l'association Espace universel, qui favorise l'intégration des populations issues de l'immigration. Son but est de promouvoir la solidarité active et la lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de son projet « Les discriminations : mieux comprendre pour mieux agir », l'association ambitionne de faire comprendre aux usagers des quartiers prioritaires ce qu'est une discrimination et comment elle peut se manifester. Elle le fait par le biais de réunions, de rencontres/débats/ateliers. Des mini-sketches seront organisés en faisant participer les habitants et dans le but de déconstruire les stéréotypes.

Le montant de la subvention est de 2 000 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention à 4 associations au titre de la lutte contre les discriminations et des droits de l'Homme

Projet de délibération : 2014 DPVI 1059

Rapporteur : Paul BEAUSSILLON

M. BEAUSSILLON précise que deux subventions concernent le 10^e arrondissement :

- L'ACORT : pour le renforcement de sa permanence d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des victimes de discriminations.

L'association développera en parallèle deux nouveaux projets, à commencer par la mise en place d'une formation (deux demi-journées) en partenariat avec l'agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté. L'ACORT organisera aussi des ciné-débats avec l'AJAM (Association des Jeunes amis du Marais). Le montant de cette subvention est de 4 000 €.

- L'ATF (Association des Tunisiens de France) : pour sa campagne de lutte contre les discriminations. Des actions sont mises en place pour faire connaître les droits des victimes, avec des permanences et des formations des acteurs du réseau.

Le montant de la subvention à l'ATF est de 2 500 €.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (2 000 euros) et convention avec l'Association L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie

Projet de délibération : 2014 DUCT 1032

Rapporteur : Sylvain RAIFAUD

M. RAIFAUD précise que la subvention proposée porte sur la cinquième édition de la petite Istanbul ; rendez-vous annuel festif et interculturel. L'objectif de l'action est de promouvoir la solidarité et la fraternité entre les différentes communautés et de fédérer autour de ce thème les structures du 10^e arrondissement.

La fête s'est tenue le samedi 10 mai dans le quartier de la porte Saint-Denis. De nombreux acteurs y ont participé, dont le conseil de quartier porte Saint-Denis/Paradis.

L'ACORT a monté le projet et assuré le portage financier de ses subventions.

Cette subvention sera versée avec retard et M. RAIFAUD souscrit à cet égard à la demande faite auprès des services de s'assurer que l'instruction des dossiers se fasse dans les temps.

L'ACORT est l'un des acteurs de la politique de la ville dans l'arrondissement. C'est le soutien dont elle dispose à ce titre qui lui permet de consacrer l'effort pour solliciter les différentes subventions sur projet, comme cela a déjà été observé. Si le quartier des portes devait sortir de la géographie prioritaire, le risque serait grand que l'association n'ait plus les moyens de développer ce type de projets ou même qu'elle disparaisse purement et simplement - et la fête de la petite Istanbul avec elle.

La délibération est adoptée.

Objet : Subvention (1 500 euros) à l'association Espace Farabi

Projet de délibération : 2014 DUCT 1035

Rapporteuse : Sybille FASSO

Mme FASSO propose au conseil municipal d'accorder son soutien à une autre association que l'ACORT : l'Espace Farabi.

Cette association laïque, créée en 2009, a pour but d'apporter son soutien à un public de migrants âgés, maghrébins pour la plupart (et en particulier tunisiens), en leur facilitant l'accès aux droits fondamentaux et à la citoyenneté.

L'Espace Farabi se propose aussi de promouvoir l'égalité femmes-hommes, de lutter contre l'exclusion et les discriminations, de développer le lien social et les solidarités, de promouvoir le respect des droits des personnes âgées, de créer et de gérer des lieux d'accueil et de loisirs pour personnes âgées afin de favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels.

Il gère en particulier le café social situé à proximité de la place du Colonel-Fabien, qui est encore inclus dans l'espace politique de la Ville du quartier de la Grange-aux-Belles.

Pour 2014, l'espace Farabi souhaite réaliser trois événements dédiés aux personnes âgées:

- La fête de l'été ;
- la fête des seniors ;
- la fête du jour de l'An.

Les objectifs du projet sont de participer à l'animation sociale du quartier, de rompre l'isolement des personnes âgées en leur proposant des activités festives et intergénérationnelles.

Compte tenu de l'intérêt de cette action, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 € au titre de l'exercice 2014.

La délibération est adoptée.

Objet : PLU-Avis sur l'engagement d'une procédure de modification

Projet de délibération : 2014 DU 1054

Rapporteur : Paul Simondon

M. SIMONDON indique que le plan local d'urbanisme, adopté en 2006, est devenu depuis lors un outil essentiel d'organisation de la ville, de ses espaces et de ses usages. Le PLU avait déjà été modifié en 2009 et en 2012.

La délibération proposée vise à lancer une nouvelle modification. Il s'agit d'abord de l'adapter à l'évolution de la législation et en particulier de la loi ALUR dans son objectif de 25 % de logements sociaux et de suppression du coefficient d'occupation des sols.

Cette qualification vise aussi à mettre le PLU en cohérence avec différents documents de planification qui ont été adoptés par la région : le SDRIF (Schéma directeur de la région Ile-de-France), le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France, mais aussi des documents de planification de la ville comme le programme local de l'habitat adopté dans la précédente mandature, le plan climat-énergie et le plan biodiversité.

Ensuite, l'objectif de cette modification est d'aller plus vite pour répondre aux besoins des Parisiens et aux objectifs politiques sur lesquels Anne Hidalgo a été élue : le logement (10 000 nouveaux logements par an et 30 % de logements sociaux en 2030), la protection environnementale et la transition énergétique, le rééquilibrage de l'activité économique, l'emploi et la préservation du commerce.

Prenant acte de la suppression du COS par la loi ALUR, cette modification vise aussi à mettre au point un nouvel outil visant à assurer l'équilibre entre logement et activité, à permettre la transformation de bureaux en logements, à mettre en place de nouvelles réserves de logements sociaux et de logements intermédiaires, à aménager les règles sur les gabarits pour construire davantage aux endroits où c'est possible.

Les règles de hauteur resteront toutefois inchangées : soit 25, 31 ou 37 mètres selon les quartiers de Paris.

Concernant le développement durable, la modification vise à favoriser la végétalisation, l'installation et la prise en compte de l'agriculture urbaine, à pouvoir réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique, à renforcer la biodiversité en intégrant la trame verte et bleue, à installer moins de parkings dans les nouvelles constructions pour se mettre en phase avec la diminution de la motorisation des Parisiens.

Sur l'emploi, l'attractivité et le commerce, l'objectif est de faciliter la mixité des usages, de rééquilibrer les emplois vers l'Est, mais encore de favoriser la diversité commerciale.

Tous ces objectifs ont donc comme principe sous-jacent la simplification, pour accélérer et sécuriser juridiquement.

Cette délibération lancera la modification du PLU au conseil de Paris. Anne Hidalgo souhaite que le conseil de Paris et les conseils d'arrondissement se saisissent de ce débat. La concertation qui sera organisée à l'automne devra être large, innovante et rayonner dans chaque arrondissement.

L'enquête publique sera initiée en début 2015 en vue d'une approbation par délibération du nouveau PLU modifié en fin 2015.

Pour le 10^e arrondissement, outre qu'il s'agit bien sûr de participer à une concertation globale, il conviendra aussi de proposer des modifications locales, avec de nouvelles réserves de logements sociaux et intermédiaires et peut-être de nouvelles réserves d'espaces verts.

La concertation sera l'occasion de réunir une commission consultative foncière sur laquelle la majorité municipale s'était engagée pendant la campagne. Elle sera encore l'occasion de réfléchir aux nouvelles voies commerçantes des rues dans lesquelles le commerce de proximité pourrait être protégé. Dans le 10^e, l'enjeu est d'adapter la définition de la trame verte et bleue, qui vise à protéger la biodiversité, à permettre le développement des espèces et leur reproduction sur les rives canal Saint-Martin.

Mme PAWLIK souhaitait en premier lieu avoir une connaissance plus précise des statistiques du logement intermédiaire de l'arrondissement.

Aussi, ce que M. SIMONDON qualifie de « modification du PLU » n'est rien d'autre qu'une révision déguisée. Opter pour la modification plutôt que la révision n'est pas sans conséquence, car cela permet tout simplement de limiter la concertation et donc de faire passer les mesures avant la mise en place de la métropole du Grand Paris (en 2016) ; métropole qui sera justement compétente en matière de logement et d'aménagement.

M. SIMONDON devait forcément savoir que le risque était grand que ce déguisement soit dénoncé, en veillant à bien indiquer, en première page de la délibération, que le plan de développement durable ne serait pas modifié ; cette absence de modification étant une condition sine qua non pour ne pas tomber dans le processus de révision.

Sur le fond, l'un des enjeux de la modification du PLU est d'intégrer des modifications législatives et notamment celles issues de la loi ALUR. Or faut-il rappeler que ladite loi, en

instaurant l'encadrement des loyers, rendra les propriétaires et le marché de l'immobilier encore plus frileux ? De même que la suppression du COS prépare à une densification de la ville.

L'opposition était et reste contre la loi ALUR et s'opposera par voie de conséquence à cette modification du PLU. Sur la forme, cette modification est un acte contre le Grand Paris. Une mission de préfiguration du Grand Paris, mobilisant des représentants des différentes formations politiques, a vocation à préparer l'émergence de la métropole à laquelle la ville transfèrera ses compétences en matière d'urbanisme à compter de 2016.

Le choix de modifier le PLU à marche forcée, juste avant l'entrée en vigueur de la métropole, revient tout simplement à refuser la nécessité d'agir à l'échelle du Grand Paris et à refuser ipso facto le Grand Paris.

Mme PAWLIK et son groupe voteront contre cette délibération.

M. RAIFAUD reconnaît au préalable que l'exposé des motifs de la modification envisagée pour le PLU comporte des améliorations qu'il faut souligner : l'intégration de la réglementation environnementale (dont la trame verte et bleue), la protection des commerces de proximité, la lutte contre la pollution de l'air liée à l'automobile, la place faite à l'isolation thermique des bâtiments et des logements, la réduction du parc de stationnement des véhicules motorisés.

Toutefois, plusieurs éléments d'importance restent encore flous pour les Écologistes, au premier rang desquels la question de la hauteur du bâti dans les nouveaux projets d'aménagement et la question de la densification.

Malgré l'intention affichée, le risque n'est pas écarté pour les nouvelles opérations de voir le plafond de construction relevé à 50 mètres, quand bien même les niveaux actuels (de 21 mètres et de 37 mètres) seraient respectés hors zone d'aménagement. Cette question de la densification de la ville est importante, car il est temps de réfléchir à une autre politique du bâti, en rétablissant des équilibres entre la surface du bâti, les espaces publics et les espaces verts.

Pour cela, il est sans doute nécessaire de se fixer des objectifs sur le fond et les équilibres sociaux et environnementaux. Cela nécessite de travailler sur la mobilisation des immeubles vacants, ainsi que sur le logement social diffus, qui permettrait en outre d'assurer une véritable mixité sociale au sein même des immeubles.

Ces points n'étant pas clairement établis dans le projet présenté, le groupe écologiste s'abstiendra. Par cette abstention, il entend signifier son attente d'une vision politique renouvelée, qui commencerait par une rupture politique du seul bétonnage ; un premier signal de ce PLU allait dans ce sens.

Si la procédure de modification devait aller à son terme, les écologistes seraient particulièrement vigilants quant à la nécessité de développer l'offre de logement PLAI, au détriment du PLS, d'autant que le logement intermédiaire a également vocation à loger les classes moyennes.

Le groupe écologiste sera également vigilant à l'intégration dans le PLU de l'article relatif à la performance énergétique des bâtiments, possibilité offerte par la loi Grenelle 2. Actuellement, ces éléments figurent dans les annexes du PLU. Leur intégration dans le corps du règlement les rendrait plus contraignants.

Enfin, le groupe écologiste entend pleinement participer à la concertation qui accompagnera ce projet.

M. BASSINO, au nom des élus communistes, estime que cette révision du PLU comporte de bonnes orientations et d'autres nettement moins volontaristes.

M. BASSINO évoque par exemple la question du transport des marchandises, avec la nécessité d'arriver vers des systèmes multimodaux et d'utiliser toutes les possibilités offertes par la ville de Paris, de manière à diminuer le transport routier - notamment la question de la petite ceinture et du transport fluvial. Il s'agit de faire en sorte que ces deux possibilités soient développées.

Concernant les commerces de proximité, il importe qu'ils soient accessibles à tous et à toutes et qu'ils soient des commerces de qualité, sans quoi ils participeraient de la fuite obligée d'une partie de la population parisienne.

La question des aménagements verts est également évoquée et c'est une très bonne chose. Le groupe communiste en partage les objectifs globaux, mais regrette que l'idée des aménagements au-dessus du périphérique n'ait pas été réaffirmée - aménagements verts qui pourraient faire le lien avec la banlieue.

L'autre question des équipements publics devrait aussi être mise au centre de cette modification. Il s'agirait de ne pas se priver de toutes les réserves foncières qui pourraient être utiles aux écoles, aux crèches et autres équipements culturels. Il ne faut pas se priver de toutes les réserves foncières qui peuvent être utiles à ces équipements.

Les nouveaux espaces accessibles aux publics doivent s'insérer dans le cadre d'une politique générale. Que faire de nouveaux équipements publics accessibles, si tout le monde devait travailler le samedi, le dimanche et la nuit ? L'existence même de ces équipements va de pair avec une certaine vision de la ville et du travail.

Par ailleurs, dans un contexte d'hyper développement des emplois de services, il semblerait important au groupe communiste que le PLU réaffirme la place de l'industrie à Paris.

Enfin, selon le groupe communiste, la mixité n'est pas assez affirmée dans ce PLU, alors que c'est là une nécessité d'actualité.

En réponse à Mme PAWLIK, sur l'accusation de révision déguisée, **M. SIMONDON** s'inscrit en faux. Il ne s'agit pas d'une « révision », tout simplement parce qu'il n'y a pas de modification des protections paysagères, pas de changement des hauteurs, pas de déclassement d'espaces verts, pas de bâtiment classé qui serait déclassé. Il ne s'agit donc pas d'une révision.

M. SIMONDON réfute également l'accusation de procéder à cette modification à « marche forcée ». Lorsqu'au premier conseil de Paris, la maire de Paris avait formulé un vœu sur le logement, de nombreux membres de l'opposition lui avaient reproché de former un « vœu pieux ».

Or cette modification du PLU vise à cet objectif de 10 000 logements par an, comme elle ambitionne de transformer des bureaux en logements et de rééquilibrer les logements et les emplois entre l'Est et l'Ouest. Maintenant que la majorité municipale entre dans le concret, l'opposition lui reproche de procéder à marche forcée.

Ensuite, la métropole, qui sera à majorité conservatrice, récupérera effectivement la compétence du PLU. Néanmoins, Paris n'est pas la seule ville à organiser une modification de son PLU. De nombreuses communes ont entamé une modification du PLU sans attendre 2017 et que la métropole soit à droite. La majorité municipale entend être efficace dès maintenant, pour que les nouvelles règles du PLU s'appliquent le plus possible et donc ne pas attendre ce moment.

Concernant la discussion sur les hauteurs, M. SIMONDON insiste à nouveau sur le fait que cette modification n'inclut aucun changement. Les hauteurs restent inchangées : 25/31/37m selon les quartiers. Le choix de modifier ces hauteurs impliquerait de passer par une déclaration de projets spécifiques et dérogatoires aux règles du PLU (comme cela s'est fait sur le quartier des Batignolles ou sur Paris Rive Gauche). Donc, en aucun cas cette modification ne changera l'équilibre adopté lors de la précédente mandature.

Aussi M. SIMONDON convient-il des possibilités de densification. La suppression du COS avait justement pour objectif cette densification, en particulier dans les zones pavillonnaires périurbaines. À l'intérieur de Paris toutefois, cette suppression débouche sur une augmentation moindre de la constructibilité de par la coexistence avec beaucoup d'autres règles : règles de gabarit, règles d'espaces plantés, etc.

On assiste d'ores et déjà à des augmentations de la constructibilité suite à la suppression du COS et la modification du PLU vise justement à les réguler, ce qui était nécessaire dans un tissu urbain aussi fin que le tissu parisien.

Par ailleurs, M. SIMONDON convient de l'existence de possibilités pour réserver de nouvelles rues en vue de favoriser les commerces de proximité. Pour l'instant, la loi ne permet pas de faire la différence entre les types d'activités commerciales. Si une évolution législative le permet, dans le cours du débat de cette modification, elle sera intégrée le plus tôt possible à cette modification du PLU.

M. FÉRAUD ajoute que le débat se poursuivra au conseil de Paris.

Mme PAWLIK remercie Monsieur Simondon d'avoir confirmé qu'il s'agissait là d'une pure démarche de politique politicienne, en utilisant un vocable ne laissant rien envisager d'autre : « à marche forcée », « majorité conservatrice », « villes de droites », etc. La seule ambition de la majorité municipale est de faire passer cette modification du PLU avant l'entrée en vigueur de la métropole.

M. FÉRAUD n'entend pas mener sa politique en fonction des injonctions contradictoires de la droite. Au conseil de Paris, l'opposition a reproché à la majorité de ne faire que des vœux pieux et aujourd'hui, elle lui reproche d'avancer « à marche forcée ».

Cette modification du PLU est destinée à rendre plus efficace et plus opérationnelle la bataille pour le logement qu'il faut mener ensemble.

Les Écologistes devront de leur côté en discuter entre eux. La loi ALUR, dont ils ont raison de demander l'application, est notamment faite pour densifier ; et il n'y a pas d'opposition entre la densification en cœur de ville et la lutte contre la vacance. Les deux sont nécessaires. L'écologie urbaine, c'est la densification du cœur de ville et non la multiplication de pavillons de banlieue, surtout à 50 ou 100 kilomètres de Paris. Donc, il faut densifier. En même temps, il faut des réserves pour espaces verts et des équipements publics. S'il faut densifier, il faut également maîtriser.

M. RAIFAUD précise que le 10^e arrondissement affiche environ 33 000 habitants au km², soit une densité supérieure à celles de villes comme Bombay ou Calcutta. Il faut savoir donner des priorités.

La délibération est adoptée.

3 contre (groupe UMP)

3 abstentions (groupe PC)

Objet : Aménagement de la Place de la République (3^e, 10^e et 11^e). Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Projet de délibération : 2014 DVD 1054

Rapporteure : Élise FAJGELÈS

Mme FAJGELÈS précise que cet avenant porte sur les études complémentaires qui avaient été nécessaires pour achever les travaux d'aménagement de la place de la république.

Il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre qui avait été passé avec le groupement TVK (architectes) et un certain nombre d'autres structures dont le bureau d'études ATEC, qui est particulièrement concerné par cette délibération.

Parmi les six points de cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre, le point le plus important est une reprise d'études liée aux ouvrages de la RATP. Mme FAJGELES fait état d'une coopération quelque peu difficile avec la RATP, notamment en termes de coordination. Les plans nécessaires n'étaient pas toujours remis en temps voulu ; notamment pour l'installation du pavillon initialement prévu le long de la caserne et qu'il a fallu déplacer du fait du retard de la RATP dans la transmission des plans. Ce retard et le changement afférent ont justifié des reprises d'études par le bureau ATEC.

Mme FAJGELÈS fait encore état d'autres études complémentaires menées en coordination avec le groupe SOS, gestionnaire du Pavillon.

Une mission de synthèse avait également été nécessaire avec les concessionnaires, pendant la phase de travaux.

Mme FAJGELES évoque enfin la construction d'un nouveau poste électrique et l'intégration d'un réseau Wi Fi sur la place.

Le montant total de cet avenant, sur lequel la commission d'appel d'offres a donné un avis favorable, est de 105 000 € TTC (soit 0,5 % de l'ensemble des travaux de ce projet).

La délibération est adoptée.

Objet : Adoption du budget supplémentaire de l'État spécial du 10^e arrondissement pour l'exercice 2014

Projet de délibération : MA20141094

Rapporteure : Olga TROSTIANSKY

Mme TROSTIANSKY rappelle que le budget primitif 2014, voté en fin décembre dernier, s'établissait à 6 830 890 €.

Le budget supplémentaire proposé est de 563 444, 80 €. Le budget primitif 2014 se stabiliserait donc à 7 393 344,80 €.

Cet état spécial est composé de trois parties :

- la dotation d'investissement

Il s'agit de percevoir des reports de crédits de 233 000 €, dont 200 000 € imputables aux conseils de quartier. La dotation passerait donc de 155 835 € à 389 538 €.

- la dotation d'animation locale

Mme TROSTIANSKY signale ici 139 269 € de reports, notamment du fait de travaux urgents. Une partie de ces crédits correspondent à des factures reçues dans les délais pour être mandatées dans l'exercice 2013.

- la dotation de gestion locale

Celle-ci passerait de 6 070 692 € à 6 261 163 €. Cet écart se justifie par des prévisions d'exécutions des fluides supérieures à ce qui était prévu. Une partie des crédits servira à allouer des sommes supplémentaires pour l'eau des piscines. Le budget des établissements de petite enfance sera réajusté pour assurer un certain nombre de charges de copropriété et de nettoyage de locaux. Les écoles élémentaires ont des besoins supplémentaires en termes de nettoyage des vitres. Mme TROSTIANSKY fait enfin état d'évolutions nécessaires en ce qui concerne les espaces verts et l'environnement.

La délibération est adoptée.

3 abstentions.

Vœu n° 1 de l'opposition concernant le conservatoire – Mme PAWLIK

Le 12 juin dernier, les parents désireux d'inscrire leur enfant au conservatoire ont vécu une journée assez cauchemardesque.

La Ville de Paris avait mis en place une plate-forme téléphonique pour centraliser l'inscription au conservatoire d'arrondissement, dans l'optique de proposer une capacité de réponse améliorée. Ce projet a été décrit comme un « progrès » dans la relation à la ville aux citoyens, mais quel « progrès » ?

Ce jour-là, pas moins de 360 000 appels ont été passés par les Parisiens pour 910 places disponibles au sein des conservatoires. Lors de la séance du conseil de Paris des 16 et 17 juin dernier, l'exécutif a lui-même reconnu qu'il ne s'agissait pas d'un problème technique. Le problème est donc bien structurel.

Pour cause, des villes de proches banlieues sont bien moins loties que la ville de Paris.

Par ce vœu, nous demandons donc à connaître le nombre de demandes formulées à destination du 10^e arrondissement, le nombre de demandes satisfaites, le nombre de demandes qui demeurent en attente et celles qui ne seront pas satisfaites.

Nous demandons aussi qu'une véritable politique d'enseignement musical soit enfin lancée à Paris, avec des mesures concrètes d'ici à la fin de l'année 2014, pour que les Parisiens soient égaux devant l'accès à l'apprentissage de la musique.

En réponse, **M. ALGRAIN** explique que les 360 000 appels reçus le 12 juin par un certain nombre d'appels redondants, ne concernant qu'un seul enfant. Ce type de comportement est par nature difficile à réguler.

S'agissant des demandes pour entrer dans les conservatoires de Paris et particulièrement dans ceux du 10^e, une demande sur trois a été satisfaite sur la pratique musicale et deux demandes sur trois dans le domaine de la danse. Les demandes des familles du 10^e arrondissement pour le Conservatoire du 10^e arrondissement sont satisfaites à hauteur d'environ 50 %.

Cela laisse aussi la possibilité aux habitants du 10^e arrondissement de se tourner vers d'autres conservatoires alentour, de la même manière que les arrondissements limitrophes peuvent aussi bénéficier de l'accès au conservatoire du 10^e. Pour une petite partie, le conservatoire peut aussi accepter des élèves non parisiens.

Aucun système n'est parfait. Tout peut s'améliorer et l'équipe municipale ne manquera pas de tenir compte des dysfonctionnements qu'elle a aussi constatés. Il n'est jamais facile de trouver un système qui satisfasse tout le monde.

Mme PAWLIK prend note de l'accusation de redondance des appels pour un seul enfant, mais estime qu'il n'y a pas de jugement à porter sur les moyens que les familles mettent en œuvre pour offrir des activités. Ce type de propos est extrêmement désobligeant.

Mme PAWLIK relève également que 5 à 10 % des enfants accueillis dans le conservatoire ne viennent pas de Paris, car le sujet mériterait d'être creusé.

Enfin, la majorité municipale semble estimer qu'il n'y a pas de « dysfonctionnements majeurs », comme elle le fait dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Tout va bien dans le meilleur des mondes.

L'opposition maintient naturellement ce vœu.

M. FÉRAUD et la majorité voteront naturellement contre ce vœu.

Les demandes pour le conservatoire excèdent le nombre de places, ce qui n'est pas nouveau. Depuis 2001, aucune place de conservatoire n'a été supprimée.

Ensuite, le programme de la majorité ne prévoit pas de multiplier le nombre de places (par deux ou par trois), ce qui aurait d'ailleurs un coût considérable pour les finances municipales. Le programme est celui de la réforme des rythmes éducatifs, c'est-à-dire la possibilité offerte à chaque enfant d'avoir accès à une sensibilisation à la musique et au chant – ce qui est le cas dans chaque école du 10^e arrondissement. L'objectif est d'amener vers la musique des enfants qui, sans une politique volontariste, n'y seraient pas allés ; bref, il s'agit de mener une politique de gauche.

Enfin, aucune méthode n'est parfaite. Celle du téléphone, qui était censée éviter de longues files d'attente, n'a pas fonctionné cette année. D'autres systèmes peuvent être imaginés, comme une inscription et un tirage au sort. Ce sont aussi des systèmes très lourds, qui ne permettront plus de juger d'une forme de motivation qui correspond à une tradition des conservatoires.

Aussi ne faut-il pas exagérer les problèmes. Celui-ci, en l'occurrence, n'a suscité ni appel téléphonique ni courrier d'aucun habitant du 10^e auprès de la mairie d'arrondissement. Donc, cela n'a pas été vécu comme un si grand problème. Simplement, du fait d'un bug du standard, les inscriptions ont été retardées pour septembre.

Actuellement, la ville n'a pas de projet d'investissement sur les conservatoires, sachant qu'elle a ouvert plusieurs conservatoires l'an dernier, et ce, dans des arrondissements particulièrement défavorisés en matière d'enseignement musical (13^e, 17^e).

La majorité votera donc contre le vœu de l'opposition.

Le vœu n° 1 est rejeté.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP, relatif aux mesures engagées autour du site du canal Saint-Martin

Considérant que le Conseil de Paris a adopté, lors de sa session des 16 et 17 juin derniers, deux vœux concernant le canal Saint-Martin, le premier visant à lutter contre la pollution du site, notamment en période estivale, le second visant à lutter contre l'alcoolisation à outrance des jeunes au bord du canal, en période estivale, et les nuisances liées à ce phénomène pour les riverains (insalubrité, nuisances sonores, etc.) ;

Considérant que le canal Saint-Martin doit demeurer un lieu d'attraction, mais que la sécurité des jeunes fréquentant le site et la tranquillité des riverains doivent être assurées ;

Considérant que la période d'activité maximale autour du Canal Saint-Martin s'étend de mai à fin septembre et que l'engagement d'une politique publique responsable en la matière ne peut plus attendre ;

Considérant qu'à ce titre, des mesures simples et rapides peuvent être prises autour de trois volets, à savoir la sensibilisation aux nuisances environnementales occasionnées, la prévention de la consommation excessive d'alcool et la répression en cas de non-respect prolongé de la réglementation en vigueur ;

Considérant ainsi que, pour cet été 2014, des mesures doivent être mises en place dès maintenant, afin d'apporter des solutions aux riverains victimes depuis trop longtemps de ces nuisances et de prévenir à la fois de nouvelles pollutions du site et des accidents de personnes ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP demandent au Maire du 10^e arrondissement de prendre, dès cet été, toutes les mesures nécessaires à la préservation du site et au maintien de l'ordre public, et notamment :

- ❖ De systématiser la distribution de sacs en papier, pour lutter contre la pollution du site ;
- ❖ D'engager une campagne de prévention massive, assurée par exemple par les correspondants de nuit, auprès des jeunes Parisiens lors des soirées estivales passées au canal Saint-Martin afin de les sensibiliser aux méfaits de l'alcool et aux nuisances liées pour les riverains ;
- ❖ De renforcer la présence des fonctionnaires de police, en seconde partie de soirée, pour constater et sanctionner les infractions.

M. FÉRAUD propose à la majorité de rejeter ce vœu dont il estime qu'il a « deux trains de retard » : d'abord sur l'action municipale, qui distribue déjà des sacs en papier et ensuite sur

l'UDI-Modem, que l'opposition n'a pas beaucoup valorisé sur sa liste. L'UDI-Modem qui a pourtant proposé un vœu qui a été adopté au Conseil de Paris.

Mme PAWLIK précise qu'elle a parlé de distribution « systématique » de sacs-poubelle et non de simple distribution.

Aussi Mme PAWLIK indique-t-elle avoir travaillé étroitement avec François Haab sur la question de l'alcoolisation des jeunes au canal Saint-Martin. Une alliance entre les groupes ne devrait pas poser de problème sur des sujets d'intérêts général.

Enfin, Mme PAWLIK déplore n'avoir aucune visibilité sur ce qui sera mis en place par la majorité. Les mesures doivent être engagées de suite et il conviendrait de ne pas informer les riverains au 30 octobre, car il sera trop tard.

M. FÉRAUD se déclare aussi favorable au rejet rapide des vœux inutiles.

Mme PAWLIK estime cette dernière remarque relativement déplacée.

Le vœu n° 2 est rejeté.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP relatif à la mise en régie de l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules

Considérant que 250.000 véhicules sont enlevés chaque année à Paris, soit un toutes les deux minutes ;

Considérant que l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant, abusif ou dangereux est aujourd'hui assuré par des prestataires privés dans le cadre d'un marché public pour le compte de la Préfecture de Police ;

Considérant que le coût de ce marché a progressé de 50 % en dix ans, aggravant ainsi le déficit structurel du compte fourrière du budget spécial de la Préfecture de Police (8,7 M€ pour 2013 contre 6,5 M€ en 2012) ;

Considérant que cette dérive budgétaire oblige la Préfecture de Police à financer en gestion ce marché, notamment en utilisant les crédits de personnels pour pallier le désengagement de la Ville de Paris, alors que cette dernière doit obligatoirement en assumer la totalité des coûts ;

Considérant que le marché prévoit une rémunération forfaitaire du prestataire par voiture enlevée, ce qui conduit ce dernier à privilégier les enlèvements de véhicules en stationnement illicite au plus près de la préfourrière ;

Considérant que dès lors que les salariés des prestataires bénéficient de prime de rendement, il n'est pas rare de voir dans Paris des convois communs de véhicules

de la Préfecture de Police et des sociétés d'enlèvement pour réduire le délai entre la verbalisation et l'enlèvement ;

Considérant que l'audit réalisé par la Préfecture de Police n'a pas permis d'enrayer ces dérives,

Considérant la lettre du 1er mars 2013 dans laquelle le Maire de Paris appuie la demande du Préfet de Police de relever les plafonds de frais d'enlèvement des véhicules à 150 € pour les voitures particulières (contre 126 € aujourd'hui) et à 55 € pour les deux-roues (contre 45,7 € aujourd'hui) ;

Considérant que la Ville de Paris a perçu 63 millions d'euros de droits de stationnement en 2013 contre 47 millions d'euros en 2010 ;

Les élus du groupe UMP émettent le vœu que la Maire de Paris et le Préfet de Police étudient la mise en régie de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux.

En réponse, **M. FÉRAUD** propose à la majorité municipale de s'abstenir sur ce vœu, qui répond à un problème réel et suggère l'une des solutions possibles, à savoir la mise en régie. Il convient assurément de changer les méthodes d'enlèvement des voitures.

M. FÉRAUD souligne par ailleurs qu'en dix ans, la droite au pouvoir a trouvé le temps de retirer des dizaines de policiers à l'arrondissement, mais elle n'a pas trouvé le temps de répondre à ce problème.

M. BASSINO se félicite que l'UMP finisse par adhérer à l'efficacité du système des régies publiques. Le groupe communiste s'abstiendra également.

Le vœu n° 3 est adopté.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP, relatif à l'office du mouvement sportif du 10^e arrondissement

Considérant que les Offices du mouvement sportif (OMS) coordonnent, dans leur arrondissement, les activités sportives et informent les Parisiens sur les associations et manifestations sportives locales ;

Considérant que les OMS s'attachent à promouvoir le sport en général et assurent une liaison entre sport civil et sport scolaire ;

Considérant que les OMS peuvent également organiser des compétitions sportives ;

Considérant que chaque année, la Ville de Paris attribue une subvention de fonctionnement aux OMS de chaque arrondissement ;

Considérant que ces subventions sont en principe votées par le Conseil de Paris en début d'année civile ;

Considérant que les OMS ont déposé leur dossier de subvention en Octobre 2013 ;

Considérant qu'à ce jour, le Conseil de Paris n'a pas délibéré sur les subventions accordées aux OMS ;

Considérant que les OMS ont néanmoins respecté les engagements qui les lient à la Ville de Paris, conformément aux conventions d'objectifs ;

Considérant que la situation financière de certains OMS devient critique ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP demandent au Maire du 10^e arrondissement et à la Maire de Paris de :

- s'engager à inscrire la délibération attribuant la subvention de fonctionnement pour 2014 à l'Office du mouvement sportif du 10^e arrondissement pour la prochaine séance du Conseil d'arrondissement et du Conseil de Paris.

En réponse, **M. BEAUSILLON** comprend mal l'objet de ce vœu, dans la mesure où la délibération est déjà prévue pour septembre.

Par ailleurs, les responsables de l'OMS du 10^e arrondissement ne lui ont pas fait part de l'urgence de leur situation financière. M. BEAUSILLON ne voit donc aucune raison de voter favorablement à ce vœu.

Le vœu n° 4 est rejeté.

Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP, relatif au projet d'installation d'une salle d'injection supervisée dans le 10^e arrondissement

Considérant que le gouvernement a annoncé que la loi santé présentée en septembre prochain en conseil des ministres définirait le cadre de l'expérimentation d'une salle de consommation à moindres risques ;

Considérant que le maire du 10^e a réitéré son souhait d'accueillir dans son arrondissement la première salle d'injection supervisée dans le cadre de cette expérimentation ;

Considérant pourtant que, si la question de la lutte contre la toxicomanie doit faire l'objet d'une pleine mobilisation des pouvoirs publics, l'ouverture d'une salle d'injection supervisée ne peut être un instrument adapté à la lutte contre la toxicomanie à Paris ;

Considérant d'une part que les exemples étrangers montrent que les salles de réduction à moindre risque permettent de diminuer les risques sanitaires liés à la consommation de drogue, mais qu'elles ne présentent pas de résultats probants dans l'accompagnement des toxicomanes dans leur sevrage nécessaire ;

Considérant qu'aujourd'hui l'urgence consiste avant tout à aider les toxicomanes à sortir de leur addiction ;

Considérant d'autre part que la politique de réduction des risques sanitaires instaurée à Paris, par la mise à disposition notamment de matériels propres, a permis déjà de réduire les risques liés à l'addiction ;

Considérant en outre que l'implantation d'une salle d'injection supervisée à proximité de la gare du Nord aura des conséquences particulièrement lourdes sur le quartier, notamment en matière de tranquillité publique, alors même que ce quartier est déjà en proie à une forte insécurité ;

Considérant par ailleurs que la mise en place d'un tel projet conduira inévitablement à stopper le développement de ce quartier, alors que, par la présence de deux gares internationales, il présente un fort potentiel qu'il est essentiel de développer, dans l'intérêt du 10^e et de ses habitants ;

Considérant également que, pour tendre la main aux toxicomanes et les accompagner dans le sevrage, des alternatives existent, par exemple l'installation d'une structure fixe d'accueil médico-sociale, à proximité d'un centre hospitalier, ou encore le renforcement des équipes mobiles de professionnels allant à la rencontre des toxicomanes ;

Considérant enfin que, au regard de la situation actuelle, et de la concentration d'un public toxicomane dans certaines rues et lieux publics identifiés du quartier des deux gares, il est essentiel d'apporter au plus vite des propositions aux riverains pour répondre à leurs inquiétudes ;

Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP demandent au Maire du 10^e arrondissement :

- De renoncer au projet d'expérimentation d'une salle d'injection supervisée dans le 10^e, celle-ci n'étant pas adaptée à la spécificité parisienne et aux réels besoins des toxicomanes ;
- De proposer une politique forte en matière d'accompagnement des toxicomanes vers le sevrage pour les aider à sortir de cette addiction ;

- D'organiser au plus vite une réunion de concertation avec l'ensemble des habitants des quartiers du 10^e où un important public toxicomane est présent, afin d'envisager au plus vite des solutions adaptées pour la vie du quartier.

M. FÉRAUD répond que « tout ce qui est excessif est insignifiant ».

Pour sa part, **Mme CORDEBARD** tenait à signaler que le conseil de Paris s'apprêtait à adopter, dans sa grande sagesse, une règle consistant à limiter les temps de parole pour la présentation des vœux, ainsi que leur réponse. Cela aura le mérite d'éviter certains effets de tribune, comme celui auquel le conseil vient d'assister.

M. FÉRAUD partage entièrement cet avis.

M. BASSINO donne lecture de passages deux rapports de l'INSERM sur les centres d'injections supervisés existants dans d'autres pays. Il existe des données solides et convergentes sur la capacité des CIS à diminuer les nuisances dans l'espace public. Les CIS réduisent les risques spécifiques liés à l'injection et ils ont un effet sur les risques liés à la transmission des maladies virales.

Enfin, les données disponibles permettent de conclure que les CIS contribuent à l'amélioration de l'accès aux soins des usagers de drogues injectées par leur offre de soins de base et par leur activité de relais vers des structures plus spécialisées.

M. FÉRAUD confirme que la position de la majorité se base notamment sur le rapport de l'INSERM. À défaut de consulter les spécialistes de la matière, l'opposition semble préférer user de son énergie pour agiter des peurs. Dès que la loi le permettra, la mairie du 10^e sera volontaire pour mener cette expérimentation. Il prend l'exemple de Berlin où l'ouverture de salles d'injections supervisées avait suscité beaucoup de polémiques. Quelques mois après, ce n'était plus un sujet, mais une évidence de santé publique. De surcroît, jamais les associations de parents d'élèves et les communautés scolaires ne se sont mobilisées dans le quartier contre ce projet, bien au contraire.

M. Le RESTE estime qu'en démocratie, l'UMP a tout à fait le droit de s'opposer à ce projet. Il n'est toutefois pas possible de lui laisser dire des contre-vérités. Ce projet était clairement précisé dans le programme de la majorité municipale. Pendant la campagne, un certain nombre de réunions publiques ont été organisées avec les habitants du 10^e arrondissement. En aucun cas, la majorité n'a essayé de se défilier sur cette question.

M. FÉRAUD ne croit d'ailleurs pas en l'existence d'un seul habitant du 10^e arrondissement qui ne soit pas au courant du projet.

Mme PAWLIK déclare l'agressivité du propos de M. Le RESTE, pour une position qu'elle défend et porte personnellement. Il est aussi dommage que Monsieur le Maire ne réponde à des interrogations essentielles que sous la forme de boutades.

En réponse à Mme Cordebard, sur la limitation du temps de parole, Mme PAWLIK souligne qu'elle a toujours veillée à ne pas intervenir à outrance dans ce conseil d'arrondissement. Ses interventions sont généralement succinctes et ne portent pas sur l'exhaustivité des délibérations.

Enfin, Mme PAWLIK regrette que Monsieur le Maire n'ait pas répondu à ses questions notamment en matière de responsabilité publique.

M. FÉRAUD indique que la loi s'appliquera. Un cadre juridique précis permettra d'établir les responsabilités de chacun, notamment dans la gestion du lieu.

Il propose de rejeter le vœu de l'opposition.

Le vœu n° 5 est rejeté.

Vœu du groupe écologiste du 10^e relatif à la mise en œuvre du budget participatif

Séance du conseil d'arrondissement du 30 juin 2014

Considérant la complexité relative à la mise en œuvre de tout projet d'aménagement et réformes sur le territoire, le nombre et/ou l'hétérogénéité des acteurs concernés ;

Considérant la culture pionnière des acteurs de la démocratie locale du 10^e arrondissement, notamment dans l'accompagnement et le lancement d'initiatives innovantes ;

Considérant le fait que les élus, les citoyens, les services et techniciens ne disposent pas toujours d'un langage commun et de moyens suffisants, pour contribuer ensemble à des projets d'aménagement et d'innovations dans la Cité ;

Considérant la volonté de la majorité de renforcer la démocratie locale et d'instaurer un principe de budget participatif d'un montant et d'une envergure exemplaires et inédits à ce jour ;

Considérant que la feuille de route de Pauline Véron prévoit la mise en œuvre du budget participatif en deux étapes entre 2015 et 2016, tant à une échelle parisienne que locale ;

Considérant que la recherche en commun de l'intérêt général par tous les acteurs de la Cité, objet majeur de cette évolution démocratique, nécessite d'en passer par des temps d'échange entre les acteurs, et des processus de délibérations.

Le groupe écologiste du 10^e (Anne Souyris, Sylvain Raifaud, Léa Vasa) propose :

- que la mise en œuvre du budget participatif en septembre 2014 fasse l'objet d'un débat significatif, associant les Conseils de Quartier et les autres acteurs de la démocratie locale.
- que la mise en œuvre du budget participatif à partir de 2015 prévoie une phase d'élaboration des projets, dans le cadre des concertations associant les différentes parties prenantes, et notamment les instances de la démocratie locale, avant que les projets ne soient soumis au vote des Parisiens.
- qu'un souci particulier soit apporté dans l'élaboration du budget participatif, au maintien des moyens nécessaires aux initiatives citoyennes tels qu'ils existent à ce jour, notamment à travers les budgets d'investissement des conseils de quartier.

M. FÉRAUD précise aussi que la partie 2014 du budget participatif ne sera que parisienne, ce qui n'enlève rien à la part des conseils de quartier et du budget d'investissement des conseils de quartier. Il faut qu'il y ait une période d'élaboration, de concertation, pour voir comment d'autres acteurs comme les conseils de quartier pourront s'associer.

Le vœu n° 6 est adopté.

3 abstentions.

Vœu présenté par les élu(e)s de la majorité du 10^e arrondissement
Relatif au maintien du quartier « Politique de la Ville » dans le 10^e arrondissement

Le 17 juin dernier, le ministère de la Politique de la Ville a rendu publique la carte de sa nouvelle géographie prioritaire.

À la lecture de celle-ci, si la Politique de la Ville ne disparaît pas du 10^e arrondissement, c'est une amputation de plus de trois quarts des périmètres actuels qui est proposée. Le secteur dit « des Portes » disparaît complètement et dans le secteur Saint-Louis/Sainte-Marthe, seul subsiste un quartier composé de quelques rues. Le quartier de la Grange-aux-Belles serait sorti du nouveau périmètre.

Si le 10^e arrondissement a pour une part été touché par le phénomène de « gentrification », et par l'arrivée de nouvelles catégories sociales, il reste un arrondissement présentant de forts contrastes, où subsistent des difficultés économiques et sociales pour une partie de la population.

Le « portrait social du 10^e arrondissement », édité par la DASES en 2013, permet de caractériser ces difficultés. Dans le quartier de la Grange-aux-Belles, comme dans la majeure partie du secteur des Portes, le revenu médian est de moins de 19.000 euros par an en 2010, contre 25.045 euros dans Paris, et 21.000 euros dans le 10^e.

L'utilisation d'un critère unique, la concentration des bas revenus, un carroyage des territoires de 200 mètres par 200 mètres, ne permettent pas de rendre compte des difficultés qui existent dans des zones hyper denses où la population est diversifiée. Ainsi, dans le quartier des Portes, le rapport entre les 10 % des revenus les plus élevés et les 10 % des revenus les plus bas est compris entre 12 et 15, contre 10,5 dans l'arrondissement.

Les difficultés ne sont pas que de l'ordre de la faiblesse des revenus puisque dans le collège qui couvre le quartier de la Grange-aux-Belles le taux de réussite au brevet est de 30 points inférieur à la moyenne parisienne et nationale.

Enfin, du fait de la présence de plus de 1 450 chambres en hôtel meublé, dont de nombreuses sont situées dans le quartier des Portes, un certain nombre de familles ayant des difficultés économiques et sociales ne peuvent être comptées dans les statistiques qui ont présidées à cette nouvelle carte de la géographie prioritaire.

Depuis maintenant plusieurs mois, un collectif de plus d'une cinquantaine d'associations se mobilise pour la pérennisation de la Politique de la Ville dans le 10^e arrondissement.

Conscients de ces difficultés, ainsi que de la qualité des actions mises en œuvre depuis 2001, les élus du 10^e sont mobilisés aux côtés des associations afin que perdurent les actions organisées dans le cadre de la Politique de la Ville. Cela s'est notamment traduit par le vote de nombreux vœux en conseil d'arrondissement.

Pour ces motifs, sur proposition des élu(e)s de la majorité municipale du 10^e arrondissement, le conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- La Maire de Paris demande à la ministre de la Ville le maintien des secteurs des Portes, Grange-aux-Belles/Sainte-Marthe/Buisson Saint-Louis dans le périmètre de la géographie prioritaire, seule garantie de

la pérennité des moyens dédiés de l'État, notamment pour l'aide à l'apprentissage de la langue et le financement des adultes-relais travaillant dans des associations intervenant sur ce territoire.

Mme PAWLIK rappelle simplement que le maintien dans la politique de la ville du quartier des portes et du quartier de la Grange-aux-Belles est une question de première importance. L'opposition s'interroge néanmoins sur la portée de ce moyen d'action, un vœu n'ayant pas une véritable force exécutoire. Dans la phase de négociations qui s'annonce, la proximité de M. Féraud d'avec le gouvernement sera importante.

Ces réserves émises, l'opposition votera en faveur de ce vœu.

M. FÉRAUD fait simplement observer que le vœu est la forme juridique la plus importante, sur un domaine de compétences qui n'est pas celui de la ville. Il ne peut donc pas y avoir de délibération. Adopter un vœu est le moyen de soutenir Anne Hidalgo dans son rapport de force avec le gouvernement sur cette question, en conseil d'arrondissement puis au conseil de Paris.

Le vœu est adopté.

La séance est levée à 22 h 42.